

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 avril 1988, à 10 heures

Président : M. Dávid MEISZTER (Hongrie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 457ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, la Conférence accueille trois visiteurs de marque qui figurent sur la liste des orateurs et prendront la parole à l'ouverture de cette séance plénière. Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue au nom de la Conférence à S.E. M. Petar Mladenov, Ministre bulgare des affaires étrangères, à S.E. M. Alois Mock, Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche, et à S.E. M. Henryk Jaroszek de la Pologne, Vice-Ministre des affaires étrangères.

M. Petar Mladenov, Ministre bulgare des affaires étrangères, a été nommé à ce poste en 1971 et participe à chaque session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1972. Il a aussi eu une brillante carrière politique et est actuellement membre du Comité central du Parti communiste ainsi que du Bureau politique du Comité central. Il a également été membre des sixième, septième et huitième parlements bulgares.

M. Alois Mock est entré à la chancellerie fédérale de l'Autriche en 1961; il s'y est occupé dans un premier temps des questions économiques européennes avant de devenir membre de la délégation autrichienne auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris. Il a eu une remarquable carrière politique, ayant été élu en 1979 Président fédéral du parti populaire. Au cours de la même année il a présidé l'Union démocratique européenne, et depuis 1983, il préside l'Union démocratique internationale. Il occupe son poste actuel de Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères depuis janvier 1987.

M. Henryk Jaroszek, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Pologne, s'occupe activement des questions de désarmement depuis de nombreuses années. Il a été représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et auprès de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement ainsi que représentant permanent auprès de l'ONU à New York, avant de présider la Première Commission de l'Assemblée générale, en 1976. Nous le connaissons bien puisqu'il s'est adressé à la Conférence en 1983, 1984 et 1986.

Messieurs les représentants, avant de poursuivre conformément à nos procédures habituelles, permettez-moi de dire tout le plaisir que j'éprouve personnellement à pouvoir accueillir aujourd'hui ces trois éminents visiteurs. C'est aussi pour moi un véritable honneur. Ils représentent des pays qui entretiennent avec le mien des liens fraternels au sein d'une alliance étroite, ainsi que des relations de bon voisinage qui sont souvent qualifiées d'exemplaires. En outre, j'insisterai sur le fait que ces trois pays participent dans une large mesure aux efforts collectifs déployés dans le domaine du désarmement et de la sécurité, tant dans le contexte européen que dans le contexte international.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit l'examen des rapports des organes subsidiaires spéciaux, ainsi que du rapport spécial à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(Le Président)

Comme je l'ai annoncé à la dernière séance plénière, je vais soumettre aujourd'hui à la Conférence, pour décision, le projet de mandat pour un comité spécial au titre du point 3 de l'ordre du jour, présenté par le Groupe des 21 et intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Ce projet de mandat fait l'objet du document CD/515/Rev.4 qui a été distribué aux délégations. Conformément à la pratique suivie par la Conférence, après que la liste des orateurs aura été épuisée, nous tiendrons une brève réunion officieuse pour examiner le document; immédiatement après, nous reprendrons la séance plénière pour nous prononcer sur le projet de mandat.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Bulgarie, de l'Autriche, de la Pologne, de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande, de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Chine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne la parole au premier orateur inscrit, le Ministre bulgare des affaires étrangères, S.E. M. Petar Mladenov.

M. MLADENOV (Bulgarie) (traduit du russe) : Camarade Président, nous sommes particulièrement heureux de voir le représentant de la République populaire hongroise occuper ce poste prestigieux. Je vous souhaite un plein succès dans l'accomplissement de votre noble tâche de Président de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril. Je voudrais aussi adresser nos vœux les meilleurs au Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Martenson, au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina et au Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Berasategui.

On m'a dit que la Conférence ne tenait pas sa séance dans la salle habituelle. Cela a été décidé par le Secrétariat de l'ONU et la Conférence n'y a pas vu d'objection. Et c'est parfaitement compréhensible, car aujourd'hui doit s'accomplir un acte politique important - la signature des accords de Genève - qui, nous l'espérons, créeront les conditions voulues pour résoudre les problèmes que pose la réconciliation nationale en Afghanistan et pour régler la situation politique autour de ce pays.

C'est la première fois que je viens ici et je vous prie donc de bien vouloir m'excuser si je ne satisfais pas tout à fait aux éminentes qualités professionnelles auxquelles cet auditoire est habitué. Soyez néanmoins assurés que j'exposerai avec sincérité et franchise la position de mon pays sur les questions fondamentales qu'examine cette noble assemblée.

La République populaire de Bulgarie tient en haute estime cette instance unique appelée à jouer un rôle important dans le processus de désarmement dont dépend la solution du problème crucial de notre époque, à savoir la prévention d'une catastrophe militaire et la survie de l'humanité. Aujourd'hui, la Conférence du désarmement et les milieux politiques internationaux dans leur ensemble doivent relever un défi historique. Il s'agit de venir à bout de ces batailles stériles de mots afin que les négociations sur le fond puissent progresser et aboutir à des accords concrets. Déclencher le mécanisme multilatéral de désarmement et lui donner l'élan nécessaire, voilà comment nous concevons notre tâche commune à tous.

(M. Mladenov, Bulgarie)

Les problèmes d'actualité que sont la paix, la sécurité et le désarmement ont été au coeur du débat à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Sofia en mars 1988. Je vous parlerai très brièvement des résultats de cette réunion, étant donné que les documents y relatifs ont déjà été distribués.

Les participants à la réunion de Sofia ont examiné les mesures prioritaires à prendre pour étendre et renforcer les tendances positives enregistrées sur la scène internationale. A cet égard, ils ont attaché beaucoup d'importance au Traité conclu entre l'URSS et les Etats-Unis sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, et ont lancé un appel pour que, tout en conservant et en utilisant tous les éléments positifs qui ont permis sa signature, tous les Etats, ensemble et séparément, unissent systématiquement leurs efforts pour faire du désarmement un processus irréversible.

Il a été souligné qu'à cet égard, une étape importante serait franchie lorsque l'URSS et les Etats-Unis auraient conclu un accord sur une réduction importante de 50 %, de leurs armes stratégiques offensives et décidé de se conformer au Traité ABM tel qu'il a été signé en 1972, sans le dénoncer pendant une période déterminée.

Les participants ont insisté sur la nécessité de conclure de nouveaux accords visant à réduire davantage les arsenaux militaires, à éliminer les armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive, à instaurer l'équilibre militaire à un niveau toujours plus bas et à écarter les dangers de guerre sur le continent européen et dans le monde entier. Ils ont dit clairement qu'il était inadmissible d'essayer de "compenser" les systèmes d'armes éliminés en vertu du Traité sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée; cela ne ferait que relancer la course aux armements.

Les ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie ont affirmé que leurs pays avaient la ferme intention de parvenir à des réductions substantielles des forces armées et des armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural. Afin de diminuer les risques d'une attaque par surprise, ils ont estimé qu'il conviendrait d'accorder une attention particulière à la réduction des types d'armement sur lesquels reposent les capacités offensives des forces armées, y compris les armes nucléaires tactiques. Les asymétries et déséquilibres résultant de facteurs historiques pourraient être éliminés sur la base de la réciprocité par celui qui a de l'avance dans un domaine ou dans un autre.

Les négociations porteraient sur les forces armées, les armements classiques et le matériel militaire, y compris les systèmes à double capacité. Accédant aux vœux de nos partenaires, nous sommes convenus que la composante nucléaire de ceux-ci ferait l'objet de négociations distinctes. Les Etats signataires du Traité de Varsovie, qui sont toujours disposés à mener de front ces pourparlers et les négociations relatives aux armes classiques, réaffirment ce qu'ils ont déjà proclamé, à savoir que le but ultime est d'éliminer complètement les armes nucléaires en Europe.

(M. Mladenov, Bulgarie)

Une série d'idées intéressantes ont été avancées à la réunion, qui avaient toutes pour objet de stimuler le dialogue sur le désarmement et de supprimer ainsi les relents de méfiance et de préjugés, afin de soutenir, par l'adoption de mesures concrètes mutuellement acceptables, tout le mouvement de progression dans le domaine du désarmement.

L'une de ces propositions fructueuses consistait à instituer dès que possible un échange de données sur la valeur numérique des forces armées classiques et sur la quantité d'armes classiques en Europe. Cela permettrait d'avoir une idée claire du rapport réel des forces en Europe, de mettre fin à l'épuisante "polémique des chiffres", de prendre sans tarder des décisions et d'adopter les mesures qui s'imposent.

Nos pays ont déclaré à plusieurs reprises - et ont encore réaffirmé à la réunion de Sofia - qu'ils étaient prêts à accepter une plus grande transparence encore dans le domaine militaire, à adopter une démarche nouvelle à l'égard du contrôle et de la vérification, et à traduire dans les faits l'idée d'une comparaison des doctrines militaires fondée sur le principe de la suffisance raisonnable.

Les participants à la réunion ont examiné divers aspects du problème du désarmement et de la sécurité en Europe; ils ont suggéré diverses approches permettant de résoudre plus rationnellement des questions concrètes d'ordre structurel et géographique. Ils ont fait ressortir les avantages de la méthode des "corbeilles" qui prévoit une réduction simultanée des divers types d'armements où les parties ont de l'avance - bombardiers et chars, par exemple. Ils ont estimé qu'il convenait d'accorder une attention particulière aux différentes régions de l'Europe - le Nord et le Sud ainsi que la zone centrale - et de prendre en considération leurs particularités géostratégiques. En examinant toutes ces questions, les ministres sont partis du principe qu'il fallait diminuer l'affrontement militaire et assainir le climat psychologique.

Les participants à la réunion de Sofia ont mis l'accent sur la nécessité d'utiliser plus largement, aux fins du dialogue sur la sécurité et le désarmement, les acquis scientifiques et les capacités intellectuelles de nos pays et nations, de stimuler l'intérêt du public pour ces questions, et d'éduquer les populations dans un esprit de paix, d'amitié entre les peuples, de non-violence et de coopération, en vue d'éliminer la menace nucléaire et d'assurer le progrès de la civilisation.

Le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie a adopté le texte d'un appel adressé aux Etats membres de l'OTAN et à tous les pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Dans cet appel, les participants présentent systématiquement les positions des signataires du Traité de Varsovie concernant toute la gamme de questions traitées dans le cadre du dialogue européen sur la sécurité et le désarmement, tout en tenant compte aussi largement que possible des vœux de leurs partenaires. Ce document constitue en substance un programme vaste et positif d'activités concertées et nous avons l'espoir qu'il suscitera une réponse constructive.

(M. Mladenov, Bulgarie)

Nous comprenons tous que, pour parvenir à édifier un monde dénucléarisé et non violent, les bonnes intentions ne suffiront pas. Il faudra concerter nos efforts et nous donner un programme général et réaliste. Celui-ci doit embrasser les questions militaires, politiques, sociales, économiques, humanitaires et écologiques. Sa mise en oeuvre doit nous conduire à un système véritablement universel de paix et de sécurité, fondé sur la Charte des Nations Unies, au sein de l'Organisation mondiale et avec la participation la plus active de celle-ci.

Il s'agit là d'un grand objectif qu'il ne sera pas facile d'atteindre. Il faudra pour cela concilier les intérêts, non pas simplement de deux ou de trois nations, mais de centaines de protagonistes de la vie internationale. Il n'est pas d'autre solution, pourtant. Chaque occasion manquée fait que le noeud des divergences se resserre encore. Comme l'a dit de façon imagée Mikhaïl Gorbatchev, nous devons penser et agir suivant des schémas nouveaux, et l'histoire nous pousse à faire diligence, car demain il sera peut-être trop tard et il n'y aura peut-être pas d'après-demain. Quand le nuage thermonucléaire assombriera le ciel et s'étendra de manière aussi sinistre sur tous les pays, grands et petits, les stratégies militaires astucieuses, les armes nouvelles et exotiques, les jeux de cache-cache quels qu'ils soient ne seront plus d'un aucun secours. Une seule voie mène au salut : renoncer à la confiance anachronique faite à la dissuasion nucléaire et réaliser le désarmement nucléaire.

Un scientifique américain de renom s'est exprimé avec éloquence sur le besoin pressant d'adopter une telle démarche : "Nous devons, a-t-il dit, modifier fondamentalement notre comportement et repartir dans la voie qui a assuré le développement de la vie durant des milliards d'années. Nous devons en revenir à l'unité, non pas à cette unité instinctive et subconsciente que nous avons dépassée, mais à une unité qui se situe à un niveau de conscience tout nouveau. Il appartient à notre génération de faire ce bond en avant".

Que la paix est indivisible, voilà qui est un fait tangible pour les Bulgares, dans le cadre géographique immédiat qui est le leur - les Balkans. C'est que cette région se ressent aussi bien des transformations positives qui s'ébauchent en Europe que des diverses autres fluctuations de la situation.

De l'aveu général, la réunion des ministres des affaires étrangères des pays balkaniques, qui s'est tenue à Belgrade les 24 et 25 février derniers, a contribué notablement à assainir la situation en Europe. La Bulgarie y a proposé un certain nombre de mesures visant à réduire l'affrontement militaire, des mesures qui ont une dimension spécifiquement balkanique et qui prennent en considération la situation dans l'ensemble de l'Europe : elles sont axées, entre autres, sur un échange d'informations concernant les doctrines militaires nationales et visant à en renforcer le caractère purement défensif, sur la transformation de la ligne de contact entre les deux alliances politico-militaires en une zone de confiance, sur la proclamation d'un moratoire multilatéral concernant les dépenses militaires et la réduction ultérieure de ces dépenses. Nous avons aussi proposé d'élaborer un accord concret visant à interdire dans les Balkans le déploiement d'armes, de troupes et de navires, après leur réduction dans d'autres parties de l'Europe.

(M. Mladenov, Bulgarie)

Nous avons exprimé à Belgrade notre ferme conviction que l'idée de transformer la péninsule balkanique en une zone exempte d'armes de destruction massive, comme les armes nucléaires et chimiques, restait de la plus haute actualité. Je ne voudrais pas, en affirmant ceci, relancer la polémique sur l'utilité de telles zones dans le monde; mais nous savons mieux que quiconque que la présence d'armes nucléaires à nos frontières, sur le territoire de pays voisins, d'armes susceptibles de réduire en cendres nos villes et villages n'incite pas au repos. Bien au contraire, elle nous inquiète vivement. Ces armes sont les prémisses de la suspicion et de la crainte mutuelles. Or ces sentiments-là sont mauvais conseillers. Il n'est pas bien difficile d'imaginer où pourrait mener une montée de la méfiance.

En réalité, dans la conjoncture actuelle et tout particulièrement depuis la signature du Traité FNI à Washington en décembre 1987, les circonstances se prêteraient à l'établissement effectif de zones dénucléarisées dans le Balkans, ailleurs en Europe et dans le monde. Il faut saisir cette occasion. Inversement, il est absolument certain que l'introduction éventuelle d'armes nouvelles des plus perfectionnées transformerait la péninsule en une véritable arène d'affrontement militaire. Cela porterait gravement atteinte à la stabilité dans le reste de l'Europe et balayerait la perspective d'instaurer une paix durable sur le continent.

La Bulgarie, quant à elle, discerne de vastes possibilités d'action commune avec tous les pays d'Europe, dans le domaine du renforcement de la confiance, de la sécurité et du désarmement.

La Bulgarie participe aux travaux de la Conférence du désarmement depuis la création du Comité des dix puissances. Elle a été témoin de toutes les vicissitudes de cet organe multilatéral de négociation qui compte à son actif pas mal de résultats. Et c'est précisément la raison pour laquelle elle trouve très inquiétant qu'au cours des dix dernières années la Conférence ne soit pas parvenue à élaborer un seul accord multilatéral. C'est à croire qu'il s'est créé une espèce de cercle vicieux.

Un exemple : durant des années, on a prétendu que la Conférence ne pouvait pas mener de négociations sur le désarmement à cause de l'affrontement entre l'URSS et les Etats-Unis, entre l'Est et l'Ouest. Aujourd'hui, d'aucuns soutiennent qu'elle ne peut pas remplir son rôle parce que des pourparlers intensifs entre l'URSS et les Etats-Unis ont été engagés. Si la première affirmation est tant soit peu logique, à notre avis la seconde hypothèse tient tout bonnement du parti pris.

Le Gouvernement bulgare estime que les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement peuvent et doivent coexister tout en se complétant mutuellement. Il faut chercher - et trouver - les moyens de les harmoniser au mieux.

Essentiellement, notre attention continue à être centrée sur l'ensemble des questions liées au désarmement nucléaire. Il est vrai que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont une responsabilité particulière dans ce domaine, et que tous les regards sont tournés vers ces deux pays. Cela ne signifie pas toutefois que les autres Etats nucléaires sont déchargés de toute

(M. Mladenov, Bulgarie)

responsabilité, que les Etats non dotés d'armes nucléaires n'ont aucunement le droit, ou sont exemptés du devoir de participer à la solution d'un problème qui revêt une importance vitale pour toutes les nations. La question des essais d'armes nucléaires nous en offre un bon exemple, car dans ce cas la voix de chaque pays, de la superpuissance à la plus petite île du Pacifique, a sa valeur et son importance.

La République populaire de Bulgarie réaffirme que l'élaboration rapide d'un projet de traité multilatéral sur l'interdiction complète et générale des essais nucléaires servirait les intérêts de tous les Etats et donnerait un très puissant élan au désarmement nucléaire. Cet objectif ultime peut être réalisé de diverses façons. L'important, c'est de s'efforcer de l'atteindre en toute sincérité. A cet égard, nous appuyons la proposition tendant à ce que les membres de la Conférence s'entendent sur les éléments fondamentaux d'un mécanisme international de vérification et sur des procédures de droit international, en vue d'assurer le respect du futur traité - inspections sur place, établissement d'un système international de surveillance sismique et de surveillance de la sécurité radiologique, fonctionnement d'organes internationaux de contrôle, notamment. On me dit qu'à ce jour neuf ministres des affaires étrangères ont pris la parole au cours de la première partie de la session de 1988 de la Conférence. Nous pouvons noter que, dans leur discours, tous ont reconnu la nécessité d'une interdiction complète et effective des armes chimiques et de leur destruction.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à confirmer que la République populaire de Bulgarie ne met pas au point, ni ne fabrique, ni ne possède d'armes chimiques. Nous n'avons sur notre territoire aucune arme chimique appartenant à un autre Etat. En outre, je puis signaler que l'industrie chimique bulgare ne produit pas les précurseurs clés d'armes chimiques figurant au tableau 2 de l'annexe de l'article VI du projet de convention. Je tiens à rappeler ici le décret adopté le 30 décembre 1986 par le Conseil des ministres de la Bulgarie, qui restreint l'exportation de produits chimiques spécifiés, qui sont destinés à des fins pacifiques mais qui pourraient aussi être utilisés pour fabriquer des armes chimiques.

Objectivement, la Conférence du désarmement est sur le point de conclure une convention interdisant une catégorie entière d'armes de destruction massive. Le risque de prolifération des armes chimiques et les projets de fabrication de types nouveaux et incroyablement dangereux d'armes de "mort silencieuse" ne font qu'accentuer l'urgence de débarrasser l'humanité de cette arme barbare. Mener à bien les travaux relatifs au projet de convention est une tâche hautement prioritaire dont l'achèvement rapide aurait un effet politique et moral inestimable sur les autres domaines de désarmement.

Le Gouvernement bulgare attache une grande importance au rôle que la Conférence est appelée à jouer dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le risque d'une implantation d'armes dans ce milieu devient chaque jour plus tangible. Pour l'écarter, il faut respecter rigoureusement les accords existants et élaborer dès que possible de nouvelles mesures susceptibles de condamner réellement cette voie dangereuse de la course aux armements.

(M. Mladenov, Bulgarie)

Pour toutes ces considérations, nous appuyons la proposition tendant à créer sans tarder un système international de vérification en vue d'empêcher le déploiement de toute arme quelle qu'elle soit dans l'espace. On pourrait envisager de confier les tâches centrales d'un tel système à un inspectorat spatial international, qui aurait accès à tout objet destiné à être lancé et implanté dans l'espace.

La situation résultant de la conclusion du Traité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée ouvre de nouvelles perspectives en ce qui concerne le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Tant que nous ne serons pas parvenus au désarmement nucléaire, ces Etats, dont la Bulgarie, qui ne sauraient présenter de menace nucléaire pour d'autres pays, sont tout à fait en droit de compter sur des garanties contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. Cela fait maintenant neuf ans que la Conférence du désarmement mène des négociations sur ce point de l'ordre du jour. Nous sommes convaincus qu'il est temps d'adopter des démarches plus audacieuses, qui feraient sortir les négociations de l'impasse où elles se trouvent actuellement. L'Assemblée générale des Nations Unies elle-même nous y invite instamment. Des propositions intéressantes ont déjà été faites en ce sens. Une amélioration de la situation aurait un effet considérable sur le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

La Bulgarie a soulevé très sérieusement, à maintes reprises et devant diverses instances, la question d'une réduction de l'affrontement militaire en mer et de l'adoption de mesures propres à accroître la confiance sur les mers et les océans. A notre avis, cette question devient toujours plus critique et urgente.

Les problèmes que pose le désarmement dans ce domaine appellent une prompte réaction de la part de la communauté internationale. A cet effet, il serait bon de commencer par définir rapidement les mesures de confiance applicables, en un premier temps, à toutes les zones où le trafic maritime est intense ou dans lesquelles la probabilité d'un conflit est plus forte. Le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie a accordé un rang de priorité élevé à cette question dans les documents de la réunion de Sofia. On y lit qu'il est nécessaire d'ouvrir des négociations auxquelles participeraient les grandes puissances militaires et navales, notamment les Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi que d'autres Etats intéressés, et qui porteraient sur la limitation et l'interdiction des activités militaires et navales sur des plans d'eau convenus, sur la limitation et la réduction des armements navals, sur l'élargissement des mesures de confiance aux mers et aux océans afin de garantir la sécurité et la liberté de navigation.

La Bulgarie se prépare pour la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement que tiendra l'Assemblée générale des Nations Unies, instance mondiale la plus représentative dans ce domaine. Nous espérons que, sur la base d'une analyse détaillée, la session extraordinaire tracera les principales orientations du désarmement et du renforcement de la sécurité, donnera une impulsion constructive à toutes les négociations bilatérales et multilatérales, et se penchera sur les moyens d'améliorer les mécanismes de

(M. Mladenov, Bulgarie)

négociation et de délibération prévus à cet effet et d'accroître en particulier l'efficacité de la Conférence du désarmement, à Genève. Les participants à la réunion de Sofia attachent une importance particulière à la troisième session extraordinaire. Ils ont énoncé clairement et sans ambiguïté leur position sur les tâches à accomplir à cette session et ils ont formulé le voeu que la session adopte un document final concret et étoffé.

Nous souhaitons que la Conférence du désarmement soit un organe rationnel et efficace, et qu'elle puisse accomplir dans des délais raisonnables les tâches qui lui ont été confiées. La conscience de notre haute mission et l'adoption de vues larges et d'une mentalité nouvelle inspirée des objectifs élevés propres à tous les êtres humains, et non plus simplement des schémas habituels de l'analyse stratégique - voilà les éléments qui devraient guider notre dialogue sur le désarmement.

En dernière analyse, ces schémas, véritable lit de Procuste, ont fait obstacle à l'adoption de décisions constructives mûrement réfléchies. Une démarche politique universaliste devrait s'imposer dès lors qu'il s'agit d'une question aussi grave. Comme l'a dit Todor Jivkov, Président de la République populaire de Bulgarie :

"Pour prévenir la guerre nucléaire et la destruction mutuelle, il faut nous élever au-dessus des perspectives étroites d'intérêts nationaux et de classe, au-dessus des différences idéologiques et autres. A l'ère nucléaire, nos actes doivent avoir une dimension planétaire, et nous devons partir du fait qu'il nous faut vivre les uns avec les autres et non les uns contre les autres".

J'affirme que c'est précisément une telle manière de penser qui donnerait à la Conférence du désarmement la possibilité de justifier les espoirs que les peuples placent en elle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie de son importante déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence.

Je donne la parole à l'orateur suivant, le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, S.E. M. Alois Mock.

M. MOCK (Autriche) (traduit de l'anglais) : Je voudrais d'abord tous vous remercier des paroles amicales adressées aussi bien à moi-même qu'à mon pays. Il m'est particulièrement agréable de vous voir, Monsieur le Président, assumer la présidence de cette Conférence en tant que représentant d'un pays qui a une longue histoire commune avec l'Autriche et avec qui nous avons établi des relations modèles de bon voisinage et d'amitié entre Etats à systèmes sociaux et politiques différents.

Je voudrais aussi rendre hommage, à travers vous, à votre prédécesseur l'Ambassadeur von Stülpnagel, de la République fédérale d'Allemagne, pour son dévouement et son approche ambitieuse des travaux de la Conférence.

(M. Mock, Autriche)

C'est pour moi un grand honneur de prendre aujourd'hui la parole devant la Conférence du désarmement, que mon pays considère comme une tribune unique pour les négociations actuelles et futures sur le désarmement à l'échelle mondiale. Je saisis cette occasion pour présenter les vues de l'Autriche sur le désarmement et la limitation des armements et, en particulier, sur certains aspects spécifiques du désarmement examinés au sein de cet organe.

La Conférence du désarmement constitue une tribune unique de négociation multilatérale à l'échelle mondiale sur les questions de désarmement et a en conséquence une grande importance politique pour tous les Etats. La place spéciale qu'elle occupe aux yeux d'un nombre croissant d'Etats parmi les diverses instances qui s'occupent de cette question montre que ceux-ci ont pris conscience que leurs préoccupations en matière de sécurité devaient s'exprimer dans un cadre multilatéral.

L'Autriche, qui est située au centre du continent abritant les plus importants stocks d'armes nucléaires et la plus forte densité d'armements classiques, suit vos négociations de près et avec un intérêt particulier. Bien que l'Autriche ne soit pas membre de la Conférence du désarmement, elle souhaiterait le devenir et est prête à contribuer du mieux de ses capacités aux progrès des négociations de la Conférence.

L'un des événements internationaux marquants de l'année 1987 a été la signature par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev du Traité entre les Etats-Unis et l'URSS sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Cet accord marque un jalon sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. L'opinion publique autrichienne et le Gouvernement autrichien ont pris acte avec beaucoup de satisfaction de cet accord grâce auquel, pour la première fois, une catégorie entière d'armes nucléaires a été supprimée. Nous avons suivi de près les négociations, non pas avec la curiosité d'un observateur extérieur, mais avec le sentiment d'être directement concernés.

Comme vous le savez, la politique autrichienne en matière de sécurité est fondée sur le principe de la neutralité permanente. En tant que pays neutre, nous ne participons pas à des alliances militaires. Mais nous sommes conscients du fait que les politiques suivies par les deux grandes alliances entre lesquelles se trouve pris le territoire autrichien ont un impact sur notre propre sécurité. Le maintien d'un équilibre stable entre ces deux alliances est donc conforme à l'intérêt national autrichien.

La stabilité ne peut être renforcée que dans un climat politique où les Etats ne se sentiront plus obligés d'accumuler de plus en plus d'armements pour protéger leur sécurité. L'instauration de la confiance est donc, concrètement, une composante essentielle des politiques de désarmement. Le fait qu'il ait été possible de trouver des solutions aux problèmes complexes de la vérification contribuera à renforcer cette indispensable confiance et à ouvrir la voie à de nouveaux accords de désarmement entre les deux principales puissances militaires.

(M. Mock, Autriche)

Aucun Etat n'est plus conscient que l'Autriche de l'importance des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en tant que facteur susceptible de faire évoluer la communauté internationale vers un ordre stable dans lequel les problèmes internationaux pourront être résolus dans l'intérêt de toutes les parties. Le Traité d'Etat de 1955 sur la base duquel a été restaurée l'indépendance de l'Autriche après la seconde guerre mondiale en est un témoignage.

Notre présence à Genève, aujourd'hui, nous permet d'assister à un événement important qui va à l'appui de cette réflexion. Un effort inlassable de négociation mené sous les auspices des Nations Unies a abouti à un consensus sur la base duquel le peuple afghan peut trouver la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination. Ce succès raffermi la réputation de l'ONU, de son Secrétaire général M. Pérez de Cuéllar et de son Secrétaire général adjoint M. Córdovez, comme il contribue également au climat de détente entre l'Est et l'Ouest. Ainsi une porte s'est-elle peut-être ouverte pour le règlement des autres conflits régionaux.

L'Autriche a toujours estimé que le désarmement était un processus graduel par lequel l'équilibre mondial des forces militaires devait être finalement ramené au niveau le plus bas possible.

Aussi, après la conclusion du Traité FNI, nous attendons maintenant avec impatience la prochaine étape. Dans cet esprit, le monde entier a les yeux tournés vers Moscou, où doit se tenir la réunion des dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Nous sommes convaincus que les négociateurs ici à Genève feront tout leur possible pour résoudre les problèmes qui restent en suspens dans le traité sur la réduction des armes stratégiques, qui sera l'un des principaux points abordés à Moscou. Les questions de vérification qui se posent dans le cadre de ce traité opposent un défi encore plus grand à l'imagination politique et technique des négociateurs que celles qui ont dû être résolues pour la conclusion du Traité FNI. On est maintenant arrivé à un stade où la vérification mutuelle du respect des obligations contractuelles sera considérée de plus en plus comme un élément important de la coopération internationale, plutôt que comme une intrusion inopportune dans des affaires relevant de la souveraineté nationale.

Dans le contexte des négociations relatives au traité sur la réduction des armes stratégiques, les questions essentielles posées par les théories actuelles en matière de stratégie ont été mises en évidence. Le lien entre la réduction des armes stratégiques et les dispositions envisagées pour faire assurer l'observation permanente du Traité ABM touche au coeur même de la doctrine stratégique. Le moment est maintenant venu d'examiner ces questions fondamentales dans les instances appropriées, pour pouvoir ensuite les négocier au niveau qui convient.

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires concernant la Réunion de Vienne sur les suites de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les progrès accomplis et les résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre de cette Conférence ne sont guère encourageants.

(M. Mock, Autriche)

Certains progrès peuvent être enregistrés dans le domaine de la sécurité militaire, où l'on s'efforce actuellement d'arriver à un accord sur les mandats pour les deux séries de négociations futures : l'une sur la limitation des armements classiques et le désarmement, l'autre sur les mesures propres à renforcer la confiance - et la sécurité. A cet égard, le climat général actuel des relations Est-Ouest exerce une influence positive sur le déroulement des pourparlers de Vienne.

Il y a seulement quelques jours que certains Etats participants ont cessé d'insister pour que les systèmes dits "à double capacité" soient inclus dans le mandat des négociations sur la limitation des armes classiques et le désarmement. Il s'agit là, à mon avis, d'une décision constructive et positive qui pourrait bien lever un obstacle important à la réalisation d'un accord.

Dans tous les autres domaines, même dans celui de la deuxième corbeille, qui avait pourtant été une sphère moins controversée lors des précédentes réunions de la CSCE, un consensus n'a pu jusqu'ici être réalisé que sur quelques rares points.

Bien que la Réunion de Vienne ait traversé une phase difficile, j'ai bon espoir qu'elle finisse par déboucher sur un document de clôture substantiel qui contribuera à faire mieux respecter l'Acte final d'Helsinki et à renforcer le processus mis en place par la CSCE. J'espère qu'une nouvelle série d'obligations précises pourront être adoptées dans tous les domaines visés par la CSCE : pour la première fois, nous avons une chance de pouvoir établir un système coopératif pour surveiller la mise en application des engagements pris par la CSCE dans le domaine humanitaire. La mise en place de structures de négociation dans le domaine de la sécurité militaire, sur laquelle un accord semble sur le point de se faire, pourrait donner un nouvel élan tant à la limitation des armes classiques et au désarmement qu'à l'amélioration des mesures visant à renforcer la confiance.

Comme je l'ai déjà dit, je considère que la Réunion de Vienne sur les suites de la CSCE pourrait déboucher sur des résultats substantiels dans tous les domaines. Je suis aussi convaincu que les Etats neutres et non alignés continueront à jouer leur rôle de médiateurs pour aider à atteindre cet objectif. Si les travaux de la réunion progressent suffisamment dans les prochaines semaines, les Etats neutres et non alignés feront tout leur possible pour essayer d'élaborer un projet complet et détaillé de document de clôture. Les ministres des affaires étrangères du groupe des pays neutres et non alignés se réuniront à cet effet à Vienne, les 12 et 13 mai.

L'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement est l'élimination à l'échelle mondiale d'une catégorie d'armes particulièrement inhumaines et terrifiantes : je veux parler des armes chimiques, et des efforts entrepris pour conclure une convention à ce sujet.

(M. Mock, Autriche)

Dans ce domaine, la Conférence du désarmement se trouve confrontée à une situation d'extrême urgence. Des centaines, voire des milliers de civils, y compris des femmes et des enfants, sont tués et blessés au cours d'attaques massives aux armes chimiques dans le cadre d'une guerre qui se déroule actuellement. Les images bouleversantes des victimes de ces gaz toxiques ont fait prendre conscience à l'opinion publique du danger des armes chimiques. Des victimes de ces armes sont actuellement traitées dans des hôpitaux autrichiens. L'Autriche condamne fermement l'utilisation de telles armes, qui constitue une violation flagrante du droit international.

Compte tenu du fait que les armes chimiques sont actuellement utilisées et que l'on risque d'assister à leur prolifération dans l'avenir, l'interdiction de ces armes à l'échelle mondiale constitue une question de la plus haute priorité. Nous devrions en conséquence nous attacher tout particulièrement à stimuler les négociations à la Conférence du désarmement afin d'arriver à conclure le plus rapidement possible une convention sur les armes chimiques.

Cette convention devrait conduire à l'élimination de tous les stocks existants d'armes chimiques et de toutes les installations de fabrication de ces armes, ce qui permettrait de renforcer sensiblement la sécurité internationale. Des procédures de vérification convenues constitueraient évidemment un élément essentiel d'une convention complète et universelle sur les armes chimiques. Le problème est complexe et de nombreux aspects restent à régler, notamment dans les domaines de la non-fabrication et des inspections sur place par mise en demeure.

Le mécanisme de contrôle devrait être conçu de manière à assurer la mise en application effective et totale du principe de la non-fabrication d'armes chimiques. A cette fin, il semble nécessaire que tous les Etats fournissent le plus rapidement possible des renseignements détaillés sur leurs arsenaux actuels, sur leurs installations de fabrication d'armes chimiques et sur toutes les autres installations dans le domaine de l'industrie chimique qui peuvent être considérées comme tombant potentiellement sous le coup de la future convention.

En vue de contribuer à ce processus de renforcement de la confiance, je voudrais rappeler que l'Autriche, conformément à ses obligations conventionnelles, ne fabrique aucun des produits chimiques figurant au tableau I de l'annexe de l'article VI du "texte évolutif" (CD/795). Je voudrais aussi faire savoir à la Conférence que la délégation autrichienne fournira spécifiquement les données suivantes sur les installations de fabrication de l'industrie chimique autrichienne : sur la base de la "matrice" informatisée présentée dans le document CD/CW/WP.193, l'Autriche est prête à donner des renseignements détaillés concernant les installations de fabrication et les produits chimiques visés aux tableaux II et III de l'article susmentionné. Un vaste travail de recherche des données se rapportant à ces deux tableaux a été entrepris, de façon à pouvoir présenter la matrice dûment complétée à la Conférence au cours du premier semestre de cette année.

(M. Mock, Autriche)

En ce qui concerne les propositions relatives au contenu du tableau IV qui ont été soumises à la Conférence, nous sommes prêts pour notre part à coopérer et à participer activement à un échange de vues international sur la question.

Je voudrais ajouter que l'Autriche étudie actuellement des dispositions législatives pour l'institution d'un contrôle sur le transport et l'exportation de huit substances chimiques hautement toxiques, dont cinq appartiennent à la catégorie des "précurseurs clés" susmentionnés, afin que les réglementations nécessaires puissent entrer en vigueur le plus vite possible.

En ce qui concerne les récentes propositions relatives à différentes formes de contrôles ad hoc de l'industrie chimique, qui sont fondées sur le principe des inspections sur place par mise en demeure, un travail intensif reste encore à faire. Le contrôle des entreprises chimiques, notamment les entreprises privées, pourrait porter atteinte à des informations commerciales confidentielles et faire augmenter les coûts de fabrication des sociétés concernées.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont l'Autriche est le pays hôte depuis 1957, pratique un système de communication qui a permis de régler certains des problèmes susmentionnés. Ce système très satisfaisant devrait être étudié en vue de s'en inspirer éventuellement.

Pour aider à examiner les modalités du mécanisme de vérification de la future organisation et ses conséquences pour l'industrie chimique, certaines entreprises chimiques autrichiennes intéressées ont indiqué qu'elles étaient prêtes à coopérer avec la Conférence du désarmement en servant d'installations types. Ces entreprises sont en train d'étudier dans quelle mesure une telle contribution serait possible d'un point de vue technique.

Cet exercice permettrait de mesurer la valeur du mécanisme de vérification qui serait concrètement envisagé en ce qui concerne la fabrication ou la non-fabrication des substances chimiques visées par le projet de convention. Le fonctionnement des procédures de vérification pourrait être examiné par des experts internationaux.

Les incidences financières qu'entraînerait pour les Etats membres la création de l'organisation et celles qui en découleraient éventuellement pour l'industrie chimique concernée pourraient également être évaluées. Sur la base de cette évaluation, on pourrait formuler des conclusions en vue de déterminer le cadre définitif de l'organisation. L'industrie chimique pourrait étudier elle aussi les différentes implications du système et on pourrait l'aider à prendre les mesures préparatoires nécessaires pour qu'elle soit prête au moment de l'entrée en vigueur de la Convention.

(M. Mock, Autriche)

Mes remarques auront montré toute l'importance que mon pays attache à l'élimination des armes chimiques à l'échelle mondiale. Je voudrais souligner dans ce contexte que l'Agence internationale de l'énergie atomique dispose d'un personnel hautement qualifié qui a acquis une précieuse expérience dans le domaine du contrôle et de la vérification. Si la nouvelle organisation établie en vertu de la Convention sur les armes chimiques pouvait bénéficier de l'expérience de ces experts, cela pourrait permettre un partage des connaissances techniques avec la possibilité éventuelle de réaliser des économies. Il nous semble que l'atmosphère internationale qui règne dans la capitale autrichienne et l'infrastructure dont elle dispose pourraient contribuer à faciliter l'important travail de nouvelles organisations.

Je sais que cette question n'est pas parmi les priorités immédiates, mais je voudrais néanmoins saisir cette occasion pour confirmer que l'Autriche serait désireuse et heureuse d'accueillir la nouvelle organisation envisagée, si la communauté internationale estime que ce choix est dans l'intérêt de l'application la plus efficace possible de la Convention sur les armes chimiques.

Ainsi que vous le savez, l'un des objectifs traditionnels de la politique étrangère autrichienne est d'accroître le rôle de l'Autriche en tant que plate-forme internationale.

Pour conclure mes remarques sur les armes chimiques, je voudrais dire que je suis fermement convaincu que la Conférence du désarmement a une chance historique de conclure dans le proche avenir une convention sur l'interdiction universelle de ces armes. Espérons qu'aucun obstacle ne viendra se mettre en travers de notre chemin pendant la dernière phase de cette importante entreprise de désarmement.

Les armes nucléaires sont encore plus destructrices que les armes chimiques. Face à cette menace, les tentatives visant à mettre fin aux essais nucléaires jouent un rôle crucial.

La conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires constituerait une étape décisive dans l'interruption de la prolifération verticale et le ralentissement de la course qualitative aux armements.

Le problème de la vérification adéquate de l'application d'un tel traité a tenu une place importante dans les délibérations sur la question. Nous croyons comprendre - et la majorité des membres de la communauté internationale partage ce point de vue - que la question de la vérification de l'application du traité dans des limites raisonnables peut être considérée comme techniquement résolue.

L'Autriche participe activement à la recherche de solutions à ces problèmes techniques en tant que membre du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Les résultats obtenus jusqu'ici sont très encourageants et nous sommes convaincus

(M. Mock, Autriche)

que de nouveaux progrès seront accomplis au cours des prochaines sessions. Le fonctionnement futur d'un réseau sismologique mondial est au coeur de tout le mécanisme de vérification. Nous sommes convaincus que l'utilisation de technologies de pointe facilitera la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Les considérations techniques, si importantes qu'elles soient, ne peuvent cependant suffire en elles-mêmes à apporter des solutions à ce qui est un problème politique. Elles permettent seulement d'éviter que la réalisation d'un accord soit entravée par un manque de confiance mutuelle. Mais ce dont on a besoin, c'est de la volonté politique d'aboutir.

Le 2 février 1987, le Gouvernement fédéral autrichien a lancé un appel aux Gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique pour qu'ils renoncent à effectuer de nouveaux essais nucléaires jusqu'à la conclusion d'un traité sur l'interdiction de ces essais. Le Gouvernement fédéral a indiqué qu'il considère que la prompte ouverture de négociations et la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires sont des étapes essentielles pour freiner la course aux armements nucléaires.

L'Autriche a aussi lancé un appel pour que tous les accords existant en matière de limitation des armements soient obligatoirement et constamment respectés. C'est la seule manière d'éviter une accélération de la course aux armements et d'interrompre cette course.

Les efforts de désarmement et les résultats concrets obtenus en 1987 et 1988 ont créé un climat constructif de bonne volonté et fait naître l'espoir que de nouveaux progrès pourront être accomplis au niveau tant bilatéral que multilatéral. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait nous permettre d'avancer encore dans notre travail et de nous concentrer sur les principaux problèmes de désarmement qui se posent actuellement.

Les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement jouent un rôle particulier dans l'ensemble des tentatives multilatérales de désarmement. La communauté internationale a une part de responsabilité à assumer dans le succès de la troisième session extraordinaire. Le document final de la session devra contenir des directives pour les efforts futurs et définir quelles sont les mesures particulières à prendre pour relever les défis actuels et faire face à ceux de demain.

En conséquence, il serait peut-être opportun que la discussion se concentre sur un nombre limité de questions clés. L'impact de la session extraordinaire sur l'issue des différentes négociations actuelles en matière de désarmement pourra être considérable si ce document de clôture est clair et spécifique.

(M. Mock, Autriche)

L'Autriche apprécie hautement les efforts déployés par le Président du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Mansur Ahmad, chef de la délégation pakistanaise à la Conférence du désarmement. Le document établi par l'Ambassadeur Ahmad et annexé au rapport du Comité préparatoire constituera la base des délibérations sur les différents sujets auxquels les groupes de travail consacreront leur attention durant la session extraordinaire.

De nouvelles consultations devront avoir lieu avant l'ouverture de la session extraordinaire. Ma délégation est prête à participer à des discussions concrètes pour renforcer les préparatifs accomplis jusqu'ici.

L'évaluation des efforts présents et futurs de désarmement comprend un examen des questions d'organisation. Comme vous le savez, l'Autriche fait partie des Etats qui souhaitent depuis plusieurs années devenir membres à part entière de la Conférence du désarmement.

Rappelant la candidature de l'Autriche à la qualité de membre de cette Conférence, je voudrais dire que mon pays espère que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale ne manquera pas de relever que, depuis que les conclusions de la deuxième session extraordinaire sur l'élargissement de la composition de la Conférence ont été adoptées, aucun progrès n'a encore été réalisé sur cette question. Etant donné que le nombre des Etats particulièrement intéressés par une participation plus active aux travaux de la Conférence a considérablement augmenté au cours des dernières années, il faudrait qu'à sa prochaine session extraordinaire l'Assemblée générale étudie cette question de manière approfondie au titre du point de son ordre du jour consacré aux "mécanismes".

Nous espérons que la troisième session extraordinaire parviendra à accomplir un progrès décisif sur la question des possibilités de participation à la Conférence de tous les Etats intéressés. Les Etats qui sont spécialement intéressés par une question examinée par la Conférence devraient être autorisés à participer à ses travaux si leur candidature à la qualité de membre à part entière se heurte à des obstacles qui ne peuvent être surmontés dans l'immédiat.

En conclusion, je voudrais dire que je suis convaincu que la Conférence du désarmement continuera à jouer un rôle de plus en plus grand dans la promotion du désarmement et la limitation des armements et contribuera ainsi à l'édification d'un ordre international fondé sur la paix, la sécurité et la justice.

Berta von Suttner, l'écrivain autrichien qui a obtenu le prix Nobel de la Paix en 1905, disait il y a environ 90 ans : "Le XXème siècle n'arrivera pas à son terme sans que la société ait aboli le plus grand fléau de l'humanité, la guerre, en tant qu'institution légale". Bien qu'il y ait peu de chances que son rêve se réalise dans les dernières années de ce siècle, nous ne devons pas ralentir nos efforts vers la poursuite de ce noble objectif. Le désarmement est l'un des éléments importants de cette entreprise commune.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, S.E. M. Alois Mock, de son importante déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Pologne, S.E. M. Henryk Jaroszek.

M. JAROSZEK (Pologne) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma profonde gratitude pour vos aimables mots d'accueil. Je souhaite sincèrement pour ma part au représentant de la République populaire de Hongrie, avec lequel nous entretenons d'étroites relations d'amitié, tout le succès possible dans l'exercice des importantes responsabilités qui sont les siennes. J'adresse aussi mes vœux les meilleurs à M. Jan Martenson, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence, et à l'Ambassadeur Berasategui, Secrétaire général adjoint de la Conférence.

Permettez-moi de dire, Monsieur le Président, que j'éprouve une satisfaction particulière de pouvoir m'exprimer aujourd'hui, au cours de cette séance où la Conférence du désarmement a eu l'honneur d'entendre les distingués Ministres des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, M. Petar Mladenov, et de l'Autriche, le Vice-Chancelier Alois Mock. C'est avec la plus grande attention que j'ai écouté leurs déclarations et je suis sûr qu'il en a été de même pour nous tous.

La Conférence du désarmement est entrée dans une des périodes les plus exaltantes de son histoire. La session en cours a suscité plus d'espoirs qu'aucune autre. On ne peut aussi que se réjouir de constater que les conditions ont rarement été plus favorables à la réalisation de ces espoirs.

Cette année, les travaux de la Conférence se déroulent dans un climat politique plus favorable. L'atmosphère internationale s'est sensiblement détendue et des tendances de plus en plus prometteuses se font jour dans les relations entre les Etats, en particulier entre l'Est et l'Ouest. Sans aucun doute, la nouvelle approche des problèmes du monde donne déjà des résultats positifs.

La Pologne, l'Union soviétique et les autres Etats parties au Traité de Varsovie ont contribué à l'amélioration du climat international. Ils ont poursuivi activement leur politique étrangère coordonnée, dont le désarmement a toujours été un des objectifs principaux.

Les progrès du dialogue américano-soviétique, en particulier en ce qui concerne le désarmement, ont été d'une importance cruciale. Il se sont surtout manifestés en décembre dernier lors du sommet de Washington, qui a vu la conclusion d'un traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Comme on le sait, ce traité a des répercussions sur toute la catégorie des armes nucléaires, et l'on ne saurait en exagérer l'impact politique et psychologique. Ce qui est particulièrement encourageant,

(M. Jaroszek, Pologne)

c'est que les deux puissances conçoivent uniquement le Traité comme un point de départ vers un désarmement accru et plus fondamental. Des négociations intensives sont en cours pour réduire de 50 % les armes stratégiques et renforcer le Traité ABM. Nous avons tous hâte, j'en suis sûr, de voir ces négociations aboutir, et nous souhaitons tous que le prochain sommet de Moscou débouche sur la signature d'accords appropriés.

Ce n'est pas un hasard si les tendances positives qui sont apparues dans les relations internationales se sont étendues aussi au domaine des conflits régionaux. Les initiatives soviétiques et les efforts de l'ONU concernant l'Afghanistan trouvent aujourd'hui même leurs fruits dans la signature de l'accord pertinent dans la Salle des Conseils. La Pologne se félicite de cet événement important. Les efforts récents entrepris par l'Organisation des Nations Unies et au niveau régional pour éteindre les autres foyers d'incendie ont suscité de nouveaux espoirs. Dans certaines zones, toutefois, les conflits se poursuivent en dépit des appels à la négociation.

La transformation actuelle des relations internationales est fort opportune et semble aller dans le bon sens. La course aux armements fait peser une menace absolue sur l'humanité. Comme cette menace a, de fait, une portée objective universelle, il faut déployer des efforts collectifs pour mettre sur pied un système global de paix et de sécurité internationales. Les autres défis du temps présent, notamment le sous-développement, la faim, le terrorisme international ou la pollution de l'environnement, ne peuvent plus être relevés par des nations isolées ni même dans le cadre régional. C'est ensemble, et seulement ensemble, que nous pouvons espérer trouver une issue.

Cela ne signifie certes pas que les progrès en matière de désarmement ne rencontreront plus d'obstacles. Dans ce domaine, qui touche à la sécurité nationale des Etats, des problèmes nombreux et difficiles demeurent à résoudre. Pour cela, il faudra du temps, et nous le comprenons bien. Ce que nous ne pouvons pas comprendre, ni accepter, ce sont les tentatives pour réduire à néant les résultats obtenus. Je fais ici référence aux appels qu'ont lancés certains milieux en faveur de l'adoption de mesure de compensation après le retrait, prévu par le Traité de Washington, des missiles installés en Europe. Pareille évolution nous ramènerait au point de départ et porterait un coup irrémédiable à l'ensemble de la politique de désarmement.

La Pologne et ses alliés veulent croire que le bon sens l'emportera et que ces appels resteront sans écho. Nous espérons que le climat favorable qu'a suscité l'évolution positive des relations internationales sera aussi propice à la session en cours de la Conférence du désarmement. Il faut que celle-ci puisse jouer un rôle actif et indépendant dans le concert d'efforts de désarmement toujours plus grands.

La Conférence du désarmement a été désignée comme le seul organe de négociation multilatéral de l'ONU sur le désarmement. Ses prédécesseurs ont contribué considérablement à limiter la course aux armements et à hâter le désarmement en mettant sur pied un certain nombre d'instruments internationaux bien connus et importants.

(M. Jaroszek, Pologne)

Tout naturellement, la création de la Conférence s'est accompagnée de grands espoirs qui, malheureusement, n'ont pas encore été réalisés. Il y a une dissonance criante entre ces espoirs et la réalité d'aujourd'hui, et les résultats obtenus ces dix dernières années sont en réalité très modestes. Quelles sont les causes d'une situation aussi déplorable ?

La Conférence ne peut pas faire plus que ce que veulent l'ensemble de ses membres. Nous savons pertinemment que le manque de résultats concrets ne s'explique pas nécessairement par la faiblesse de la Conférence en tant que telle, mais surtout par le manque de volonté politique chez plusieurs Etats Membres. Faute de cette volonté, aucun progrès réel des négociations n'est possible.

L'Organisation du Traité de Varsovie à laquelle appartient mon pays, et dont j'ai personnellement l'honneur d'occuper à l'heure actuelle le poste de Secrétaire général du Comité politique consultatif, a clairement montré, à de nombreuses reprises, qu'elle était déterminée à agir concrètement pour faire véritablement progresser le désarmement, pour accroître la confiance mutuelle et renforcer la détente.

Le Communiqué publié l'an dernier après la session de Berlin du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie présentait un large éventail d'initiatives de désarmement. Les Etats concernés se déclaraient prêts à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour parvenir à des accords bilatéraux et multilatéraux concrets visant à éliminer les armes nucléaires et autres armes de destruction massive avant la fin du siècle. Dans le même communiqué, les Etats parties au Traité de Varsovie se disaient prêts à supprimer les déséquilibres et les dissymétries entre les forces armées que les deux alliances maintiennent en Europe, notamment sur les flancs nord et sud. Les négociations sur le désarmement classique et le renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe sont en cours de préparation dans le cadre des pourparlers de Vienne et sur la base de l'appel lancé par les Etats parties au Traité de Varsovie à Budapest en juin 1986, et de la réponse de l'OTAN. L'idée de modifier les doctrines militaires pour qu'elles puissent être reconnues de part et d'autre comme strictement défensives vient elle aussi des pays du Traité de Varsovie. Le mois dernier, à Sofia, le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie - auquel s'est référé plus en détail le Ministre bulgare des affaires étrangères - a appelé les Etats membres de l'OTAN et tous les Etats qui participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à procéder à un échange de données sur les forces armées et les armes classiques détenues en Europe par les membres du Pacte de Varsovie et par ceux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

La Conférence du désarmement a été dûment informée de ces initiatives et elle pourrait jouer un rôle important en les encourageant. Il faut rappeler aussi qu'en octobre dernier, à Prague, le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie a fait une série de propositions pour renforcer l'efficacité de la Conférence. Les propositions portant sur l'ordre du jour et l'organisation des travaux font encore l'objet de discussions et il faut espérer qu'elles rencontreront un écho positif.

(M. Jaroszek, Pologne)

La Conférence n'a pas abouti à des accords concrets de désarmement, mais ce n'est pas uniquement sur cet échec qu'il faut évaluer ses activités au cours des dernières années. Compte tenu de toutes les circonstances qui l'ont gênée dans ses travaux, nous pensons qu'elle a permis d'atteindre des résultats positifs. Nous nous fondons en cela sur les prémisses suivantes : tout d'abord, la Conférence a fait des progrès sensibles dans l'élaboration du texte évolutif d'une convention sur l'élimination totale des armes chimiques; deuxièmement, les activités de ses comités spéciaux ainsi que de ses séances plénières ont amplement contribué à éclaircir la position des Etats; elles ont permis de mettre au point et de coordonner des initiatives qui ont complété les négociations bilatérales et ont contribué à l'information de l'opinion publique.

Au moment d'aborder la question des activités présentes et futures de la Conférence, je voudrais faire quelques observations spécifiques.

La session en cours semble revêtir une importance particulière en raison de la tenue, dans moins de six semaines, de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui se penchera sur l'état du désarmement universel et sur le fonctionnement du mécanisme du désarmement de l'ONU. Aujourd'hui, la Conférence a une dernière chance de prouver sa crédibilité et de se montrer à la hauteur du Document final de la première session extraordinaire. Il reste très peu de temps, mais il en reste suffisamment pour faire un pas décisif.

J'en viens ainsi à aborder le problème des armes chimiques. C'est dans ce domaine que la Conférence est le plus près de s'acquitter de son mandat. Des progrès vraiment impressionnants ont été réalisés dans l'élaboration d'une convention sur l'élimination des armes chimiques. Il reste bien sûr des difficultés à surmonter. A cet égard, de nouvelles possibilités sont apparues l'an dernier. L'Union soviétique et les autres Etats parties au Traité de Varsovie ont fait de nouvelles propositions, essentiellement en ce qui concerne la vérification. Malheureusement, ces idées hardies et de grande portée n'ont pas toujours bénéficié de l'attention requise de la part de certains des Etats concernés. Toutefois, des progrès décisifs demeurent possibles, et c'est dans ce domaine qu'ils ont le plus de chances d'aboutir.

Nous sommes fermement convaincus qu'il faut au plus vite mener à bien les travaux sur la convention relative à l'élimination totale de ces armes, et que cette tâche devrait être considérée comme absolument prioritaire. Assurant la présidence du Comité spécial pertinent, la Pologne n'épargnera aucun effort pour atteindre ce but.

Pour faciliter les travaux d'élaboration de la Convention et contribuer au renforcement de la confiance dans le processus de négociation, mon gouvernement souhaite informer la Conférence qu'aucun des précurseurs clés n'est fabriqué en Pologne.

Parmi les produits figurant au tableau 3, la Pologne fabrique les suivants : trichlorure de phosphore, oxychlorure de phosphore, phosgène et cyanure d'hydrogène. Chacune de ces substances est produite dans une seule usine, et à des fins uniquement pacifiques.

(M. Jaroszek, Pologne)

La Pologne a toujours pensé que, parmi les points à l'ordre du jour de la Conférence, la question du désarmement nucléaire, de la prévention d'une guerre nucléaire et de l'interdiction des essais d'armes nucléaires devait avoir un rang prioritaire. Nous demeurons persuadés que nul ne peut légitimement s'opposer à une mesure constructive de prévention de la guerre nucléaire, pour la simple raison que pareille guerre menacerait l'humanité d'extermination totale. De par sa composition, et en raison de l'expérience qu'elle a acquise, la Conférence a pour vocation exceptionnelle de permettre des négociations régulières sur les questions nucléaires. Toutes les puissances nucléaires et la majorité des "Etats au seuil du nucléaire" y sont représentés. Loin de compromettre le succès des entretiens bilatéraux, pareilles négociations ne peuvent que les compléter.

La Pologne est intimement persuadée que la prévention de la course aux armements dans l'espace devrait définitivement figurer parmi les priorités de la Conférence. Il ne fait aucun doute que l'extension de la course aux armements à l'espace relancerait encore, en la rendant plus coûteuse et beaucoup plus dangereuse, la course aux armements sur Terre. Dès lors, le désarmement ne pourrait pratiquement plus progresser. La Conférence du désarmement est éminemment qualifiée pour contribuer à faire de l'espace une zone réservée à la coopération pacifique de toutes les nations. Le comité spécial pertinent a d'ores et déjà fait un travail très utile dans ce domaine, mais il est temps de passer à la négociation d'accords internationaux spécifiques.

La Pologne, qui a toujours attaché une grande importance à la Conférence du désarmement, estime que la capacité de négociation de cet organe devrait être renforcée et développée.

Naturellement, on ne peut éluder la question de l'efficacité. A cet égard, nous aimerions redire l'importance que nous attachons aux propositions faites en octobre dernier par les ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie. La Pologne pense notamment que les sessions de la Conférence devraient durer toute l'année, avec deux ou trois brèves interruptions, que les groupes d'experts devraient être mieux utilisés et que les Etats non membres de la Conférence devraient être associés à ses travaux dans toute la mesure possible.

La Conférence du désarmement constitue évidemment une partie très sensible du mécanisme de désarmement. D'une part, elle contribue au climat de désarmement, dont elle rythme les efforts. D'autre part, elle agit comme un écho, et son efficacité dépend dans une très grande mesure des progrès réalisés dans d'autres enceintes. Il faut donc accorder l'attention requise à toutes les initiatives susceptibles de déboucher sur des solutions positives en matière de désarmement.

Comme on le sait, la Pologne a aussi apporté récemment une contribution significative dans ce domaine puisqu'elle a proposé un plan de limitation des armements et de renforcement de la confiance en Europe centrale, plus connu sous le nom de Plan Jaruzelski. Les représentants de la Pologne en ont déjà exposé la teneur et les objectifs ici même, dans des documents qui ont été officiellement diffusés à la Conférence. Il faut souligner que, dans de nombreuses capitales, ce plan a été accueilli favorablement.

(M. Jaroszek, Pologne)

Objectivement, les idées qui y sont exposées sont étroitement liées à de nombreuses questions de désarmement et de sécurité qui font à l'heure actuelle l'objet de diverses négociations. Tout en traduisant les intérêts de la Pologne en matière de sécurité nationale, elles répondent à des préoccupations qui ont récemment été formulées en Europe. Nous notons avec satisfaction que l'échange de vues qu'a suscité le Plan a déjà servi à rapprocher les positions pour rechercher un terrain d'entente sur des questions comme l'évolution des doctrines militaires, l'élimination des dissymétries grâce à des solutions globales ou la réduction des forces armées à des niveaux suffisants pour assurer la légitime défense et la prévention de la guerre.

Le Plan ne propose pas de solutions définitives et se contente d'indiquer des options possibles. Il est donc ouvert par nature, et des efforts collectifs seront nécessaires pour trouver les meilleurs moyens d'en appliquer les idées.

Nous continuons à travailler à l'amélioration de l'initiative polonaise. Je pense que nous pourrions bientôt partager avec nos partenaires les résultats de nos nouvelles études dans ce domaine.

En conclusion, je tiens à souligner que le Plan ne fait que mettre en évidence l'attachement traditionnel et inlassable de la Pologne à la recherche d'un monde pacifique et sûr. Nous oeuvrerons de notre mieux, ici à Genève et dans d'autres instances de négociation, pour faire en sorte que les tendances positives dans le domaine du désarmement soient systématiquement développées et que leurs effets positifs deviennent irréversibles.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Pologne, S.E. M. Henryk Jaroszek, de son importante déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence.

Je donne la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel.

M. von STULPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi d'exprimer le plaisir et la satisfaction que j'ai de vous voir, Monsieur le Président, diriger les travaux de la Conférence du désarmement. Votre patience, votre compétence et votre engagement diplomatique nous conduiront, j'en suis sûr, à une session de printemps fructueuse.

Dans mon intervention d'aujourd'hui, je parlerai au nom d'un groupe de pays occidentaux de la question des armes chimiques.

La transparence est un concept que les pays occidentaux préconisent depuis longtemps dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Cela vaut également pour nos négociations sur une interdiction des armes chimiques à l'échelle mondiale. Les délégations occidentales ont apporté à cet effet un certain nombre de contributions. Je voudrais rappeler en particulier le document de travail du 8 mars 1983 présenté par le Royaume-Uni sous la cote CD/353 et sa révision soumise en décembre 1985,

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

fournissant pour la première fois des données détaillées sur le nombre d'entreprises de l'industrie chimique produisant des précurseurs clés. J'attirerai aussi l'attention sur la publication présentée par les Etats-Unis en juillet 1986 sur un programme d'élimination des stocks chimiques, qui communiquait des renseignements détaillés sur l'emplacement et la composition du stock américain d'armes chimiques ainsi que sur les plans relatifs à leur destruction. A ces mesures très importantes visant à accroître la transparence, nous pourrions également ajouter les ateliers organisés par des membres du Groupe occidental dans le cadre de nos négociations. Je me contenterai de mentionner ici l'atelier de Tooele (Utah) en 1983 et les ateliers sur la vérification qui se sont tenus aux Pays-Bas en 1986 et dans mon pays en 1984.

Nous estimons que la fourniture de données à l'échelon multilatéral avant la signature d'une convention sur les armes chimiques - comme l'a fort bien dit ce matin le Ministre autrichien des affaires étrangères - constitue non seulement une mesure permettant de renforcer la confiance, mais aussi une condition préalable nécessaire pour élaborer une convention efficace ainsi que pour assurer sans tarder son fonctionnement. Nous nous félicitons que l'Union soviétique elle aussi, en présentant le 18 février dernier son mémorandum sur l'échange multilatéral de données, ait accepté ce point de vue.

Nous jugeons donc que le moment est venu de procéder à un tel échange. A cet effet, nous proposons que tous les Etats participant aux négociations fournissent des données suivant le mode de présentation figurant dans le document de travail que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui. Comme on peut le voir dans le document qui a été distribué, les données à communiquer à l'échelon multilatéral sont clairement adaptées aux besoins concernant l'élaboration d'une convention efficace qui devra fonctionner immédiatement après son entrée en vigueur rapide.

Pour conclure, je voudrais de nouveau prier instamment toutes les délégations à la Conférence du désarmement de participer à cette mesure qui est, à notre avis, non seulement souhaitable mais aussi indispensable avant la signature de la Convention, et de présenter à la Conférence, à titre volontaire, les données à fournir conformément à notre document. Je suis convaincu que la communication de cette information exercera un effet positif sur le cours des négociations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Ma délégation voudrait s'associer aux mots aimables d'accueil qui ont été adressés aux éminents invités dont nous avons suivi avec intérêt les interventions à la séance d'aujourd'hui. La présence du Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, M. Petar Mladenov, du Vice-Chancelier de l'Autriche, M. Alois Mock, et du Vice-Ministre des affaires étrangères de

(M. Rose, République démocratique allemande)

la Pologne, M. Henryk Jaroszek, tout comme la visite de leurs collègues en février et mars dernier, souligne l'importance croissante que de nombreux Etats attachent aux travaux de la Conférence du désarmement. Nous voyons là aussi une importante contribution à la préparation de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans leurs déclarations, nos invités ont vigoureusement insisté sur la nécessité de poursuivre avec détermination et à un rythme soutenu les travaux relatifs à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Ma déclaration d'aujourd'hui sera elle aussi consacrée à ce sujet, et je voudrais auparavant exprimer notre profonde satisfaction devant la signature de l'accord concernant l'Afghanistan. La cérémonie aura lieu ici même dans quelques heures et constituera un événement historique dont la portée dépassera la région visée et qui favorisera aussi la création d'un environnement international favorable au désarmement.

A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié unanimement la Conférence du désarmement de redoubler d'efforts en vue d'achever l'élaboration d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

La République démocratique allemande soutient inconditionnellement l'instauration immédiate d'une interdiction générale et complète des armes chimiques. Aucun type d'armes chimiques ne pourra en être exclu. Ni la mise au point de ces armes ni leur fabrication ne seront autorisées après l'entrée en vigueur de la Convention. Il n'existera plus alors de stocks d'armes chimiques dont la destruction n'aura pas été vérifiée. Tout retard menacerait la Convention. C'est une vérité qui s'est imposée à nous une fois de plus ces derniers jours et ces dernières semaines. Alors que nous négocions, on fabrique des armes chimiques ou l'on se prépare à le faire. On utilise des armes chimiques et les efforts visant à leur prolifération vont croissant. Ce sont des faits irréfutables qu'il faut combattre, non seulement en paroles mais aussi en actes. Le danger d'une guerre chimique ne disparaîtra véritablement que si l'on parvient à une interdiction contraignante des armes chimiques. Dans cette perspective, tous sont appelés à faire des efforts tant aux négociations de Genève qu'en dehors de celles-ci.

Les résultats des efforts faits pendant le processus de négociation ont été divers. Une évolution positive est en vue concernant les dispositions applicables à la vérification de la fermeture et de la destruction des installations de fabrication d'armes chimiques. Il pourrait donc être possible, avant la fin de la présente session de printemps, de remplir les blancs qui restent dans le texte de l'article V et de l'annexe y relative.

Pour l'article IV, on entrevoit la possibilité de parvenir à un accord sur l'ordre de destruction conforme aux principes qui tiennent compte des intérêts en matière de sécurité de toutes les parties. Il a été possible de supprimer la plupart des notes infrapaginales et des crochets dans le texte actuel. On peut donc en déduire que les efforts concrets de négociation ont été couronnés de succès.

(M. Rose, République démocratique allemande)

D'un autre côté, de sérieux problèmes se sont fait jour sur ces sujets, sur lesquels je reviendrai plus tard.

Aujourd'hui comme hier, il s'avère plutôt difficile de se mettre d'accord sur les dispositions de l'article VI qui spécifie les garanties contre la fabrication d'armes dans l'industrie chimique.

Ma délégation se joint aux efforts qui sont faits pour accélérer la recherche de solutions en formulant des propositions concrètes. Tout récemment, nous avons soumis le document de travail CD/CW/WP.195 sur l'article VI intitulé : "Régime concernant les produits chimiques figurant au tableau [1]". Il comprend une formule globale qui devrait faciliter une compréhension rapide de la question. Nous accordons une grande attention à une vérification fiable de toutes les activités utilisant des produits chimiques figurant au tableau [1] car ce sont eux qui constituent le risque le plus grand du point de vue de la Convention. La manipulation de ces produits chimiques ne doit pas comporter de zones d'ombre.

La protection des informations et des données confidentielles est un autre problème qui a suscité l'inquiétude de nombreuses délégations. Le document de travail CD/CW/WP.194, dans lequel nous avons analysé les derniers résultats des négociations, indique l'ampleur de la tâche accomplie à ce jour.

De nombreuses dispositions relatives à la protection de la confidentialité des informations figurent déjà dans le texte évolutif et d'autres sont énoncées dans les différents additifs et appendices. Il reste encore certains blancs à remplir. Une réflexion plus poussée sur les "accords types" serait un bon moyen d'y parvenir.

Dans le domaine des inspections par mise en demeure, des bases solides ont été jetées pour l'élaboration d'un texte de convention. Elles pourraient être renforcées si nous nous entendions plus précisément sur la façon d'appliquer les principes convenus. Ma délégation s'est efforcée d'oeuvrer dans ce sens en présentant le document de travail CD/CW/WP.198. Ce document comprend des propositions d'amendement aux principes directeurs pour l'Inspectorat international, propositions qui, je suis heureux de le constater, ont été bien accueillies par les autres délégations. Les travaux sur ce sujet peuvent permettre de mieux comprendre comment les principes des procédures de mise en demeure, à savoir "l'accès à l'emplacement", "le fait d'effectuer l'inspection de la manière la moins intrusive possible" et "la protection du matériel ou des informations sensibles" se concrétisent dans les inspections proprement dites. Ces principes ainsi que les dispositions régissant la désignation des inspecteurs chargés des inspections par mise en demeure et l'emploi d'instruments et de méthodes d'inspection particuliers permettront de créer des moyens efficaces pour lutter contre le danger d'abus des inspections par mise en demeure.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Quant au mécanisme de vérification d'une convention sur les armes chimiques, il faut encore élaborer les dispositions définissant la composition, le nombre de membres du Conseil exécutif, la prise de décisions par cet organe et d'autres questions de procédure. Le document de travail CD/812 du 8 mars 1988, soumis par ma délégation, aborde ce sujet. Les débats sur ce point se poursuivent d'une façon constructive et les premières grandes lignes d'un accord de principe semblent se dessiner.

Les efforts entrepris par le Comité sous la direction de l'Ambassadeur Sujka pour rédiger les clauses finales de la Convention ont abouti à la présentation d'un document de travail contenant des propositions concrètes pour leur libellé qui peuvent servir de point de départ à une réflexion plus poussée sur ces articles.

Lorsque l'on examine les résultats obtenus et les solutions proposées, on pourrait penser que les négociations s'achèveront avant la fin de cette année, comme l'avaient demandé les ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie à leur récente réunion de Sofia. Si toutes les parties concernées donnaient le feu vert pour atteindre cet objectif, un accord soigneusement rédigé pourrait se concrétiser d'ici là grâce à nos efforts conjugués, aux résultats obtenus à ce jour, à l'expérience acquise dans ce genre de processus et au bon fonctionnement du mécanisme de négociation.

Il n'y a toutefois pas lieu de se réjouir. Il faudrait plutôt s'inquiéter de ce que cet objectif s'éloigne de plus en plus. Le rythme des négociations risque de se ralentir toujours plus et d'épouser ainsi virtuellement le calendrier des programmes actuels et futurs de fabrication d'armes chimiques.

Trop de temps s'écoule avant que l'on ne réagisse aux formules de compromis. Cela est dû à cette rigidité qui dure depuis trop longtemps et fait que nombre de propositions définissant des solutions possibles n'arrivent pas à se concrétiser. De plus, nous regrettons beaucoup que de nouvelles notions soient introduites qui remettent en question un consensus de longue date sur l'étendue de l'interdiction et s'écartent des libellés bien avancés des articles IV et V. La diligence et la compétence professionnelle à la table de négociation ne peuvent à elles seules faire disparaître ces obstacles. Ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont des mesures qui renforcent la volonté politique de conclure une convention sur les armes chimiques et accroissent la confiance, ainsi que des négociations suivies sur les différents sujets. Dans cette perspective, il est urgent, selon nous, que les forces politiques se mobilisent à l'échelle mondiale pour prévenir le risque de voir échouer les négociations.

Il est nécessaire de susciter l'intérêt des Etats qui ne participent pas aux négociations et de stimuler leur volonté d'adhérer à la Convention. Pour ce faire, les possibilités suivantes s'offrent à nous : prendre des mesures propres à instaurer la confiance en vue d'élaborer une convention. Le Mémoire de l'Union soviétique daté du 18 février 1988 sur un échange multilatéral de données dans le cadre de l'élaboration d'une convention sur

(M. Rose, République démocratique allemande)

l'interdiction générale et complète des armes chimiques (CD/808) contient plusieurs propositions utiles sur ces mesures de confiance. Elles ont reçu partout une réponse positive. Plusieurs délégations étudient encore les problèmes spécifiques en jeu. La République démocratique allemande envisage de consigner des données sur la fabrication des produits chimiques figurant aux tableaux 2 et 3 et sur les installations de fabrication. Ma délégation propose, dans le même ordre d'idées, d'intensifier les échanges de vues pour parvenir à un accord sur les modalités de ces mesures propres à instaurer la confiance. Nous appuyons la proposition que tous les Etats intéressés participent, sur une base volontaire, à cet échange de données. Il en va de même pour l'idée d'effectuer des inspections expérimentales. Des réflexions intéressantes à ce sujet ont été reprises de l'atelier Pugwash tenu en janvier de cette année. La République démocratique allemande est vivement intéressée par ces mesures. Elle envisage à l'heure actuelle la possibilité de réaliser concrètement de telles inspections expérimentales.

Les mesures propres à accroître la confiance qui sont proposées pourraient avoir un double but : elles renforceraient la confiance de toutes les parties déterminées à obtenir une interdiction générale des armes chimiques; dans le même temps, des données et l'expérience ainsi acquises seraient précieuses pour appliquer les dispositions de la Convention.

Les propositions visant à créer des zones exemptes d'armes chimiques poursuivent le même objectif. Il y a quelques jours à peine, j'ai pu, avec mon collègue l'Ambassadeur Vejvoda, vous informer d'une nouvelle initiative importante dans ce domaine. Dans leur Déclaration commune du 5 avril 1988, le Parti socialiste unifié d'Allemagne, le Parti communiste tchécoslovaque et le Parti social-démocrate d'Allemagne expriment leur inquiétude face aux problèmes qui se sont fait jour depuis l'automne 1987 et qui peuvent retarder, voire compromettre la conclusion d'une convention sur une interdiction générale et complète de toutes les armes chimiques et sur leur destruction. Les partis souscrivent à l'appel des Gouvernements de la République démocratique allemande, de la République socialiste tchécoslovaque et de la République fédérale d'Allemagne invitant les participants à la Conférence du désarmement à poursuivre leurs travaux dans un esprit constructif et à surmonter les obstacles dressés sur leur route. Les trois partis proposent dans leur initiative d'ouvrir des négociations pour libérer les territoires de leurs pays des armes chimiques ou les maintenir exempts de celles-ci. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'objectif global qui est d'encourager un accord sur une interdiction des armes chimiques. Les éléments déjà arrêtés d'une convention sur les armes chimiques devraient donc être insérés dans le texte de l'accord régional. Comme dans le cas des mesures propres à accroître la confiance, à la différence cependant que l'accord sur une zone exempte d'armes chimiques serait un traité international, cette initiative permettrait d'acquérir une expérience extrêmement importante pour la rédaction définitive et l'application de la Convention dans son ensemble. Nous espérons que cette initiative recevra un accueil favorable. Elle s'inspire des idées qui ont abouti à la décision de retirer les missiles nucléaires à courte portée déployés sur le territoire de la République démocratique allemande et celui de la Tchécoslovaquie avant l'entrée en vigueur du Traité FNI.

(M. Rose, République démocratique allemande)

La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement sera une nouvelle occasion de prouver la détermination politique de toutes les parties concernées à conclure, le plus tôt possible, une convention sur les armes chimiques. Ce sera également l'occasion de voir quelles sont les perspectives des efforts multilatéraux de désarmement et d'ouvrir de nouvelles voies pour parvenir à des résultats concrets. Nous considérons qu'il est urgent, lors de cette session extraordinaire, d'accorder notamment une grande attention à l'aboutissement le plus rapide possible de la Convention sur les armes chimiques. Cela nous aidera à lever plus rapidement les obstacles et les incertitudes qui entravent nos négociations.

Le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, a parlé ici, dans son intervention de février, de l'existence d'un consensus de principe sur les problèmes à résoudre concernant la Convention sur les armes chimiques. La troisième session extraordinaire sera l'occasion de donner corps à ce consensus de principe, de dépasser les contradictions existantes et d'étendre ce consensus à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de l'importance de ces questions, nous estimons opportun de profiter de la présence de représentants de premier plan à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement pour engager un dialogue cordial et constructif.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration.

Je donne la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous dire tout le plaisir qu'éprouve ma délégation à vous voir présider la Conférence du désarmement. Nous admirons beaucoup vos talents diplomatiques et nous vous considérons comme un fidèle ami. Ma délégation est aussi très sensible à la présence aujourd'hui parmi nous de trois ministres des affaires étrangères et elle leur exprime sa reconnaissance. Nous voyons là un signe de l'importance de la Conférence et je voudrais, moi aussi, faire écho au Ministre des affaires étrangères de l'Autriche à propos du caractère tout particulier de cette journée où se trouve reconnu le rôle que joue l'ONU dans la recherche d'une solution au problème de l'Afghanistan. Cette journée est pour l'Organisation des Nations Unies une journée qui marque.

La Conférence examine actuellement son projet de rapport à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale - y compris sur ses travaux relatifs au point 1 de l'ordre du jour "Interdiction des essais nucléaires". Notre rapport rendra compte à la session extraordinaire de ce qui a - et n'a pas - été fait à cette Conférence sur ce point majeur de l'ordre du jour pendant les six ans qui se sont écoulés depuis la deuxième session extraordinaire.

(M. Butler, Australie)

Parce que nous sommes parvenus à ce stade de l'élaboration de notre rapport, parce que d'autres ont abordé cette question dans des déclarations récentes en plénière, et parce que ma délégation espère qu'il n'est pas trop tard pour agir avant la troisième session extraordinaire, nous avons pensé qu'il serait peut-être utile de faire les remarques suivantes.

La période qui s'est écoulée depuis la deuxième session extraordinaire a été marquée par notre incapacité à créer un organe subsidiaire spécial au titre du point 1 de notre ordre du jour. Après chacun de ces échecs - à la fin de chaque année - nous avons établi un rapport sur la question. Nous le faisons maintenant à nouveau à l'occasion de la session extraordinaire.

Si ces rapports ont pu être adoptés par consensus, ce n'est un secret pour personne que cela n'a pu se faire, à chaque fois, qu'au terme de négociations interminables, essentiellement parce qu'un certain nombre de participants auraient bien voulu rejeter sur d'autres la responsabilité de notre incapacité à parvenir à un accord sur l'établissement d'un organe subsidiaire spécial concernant l'interdiction des essais nucléaires.

Chercher à définir ainsi des responsabilités ou à découvrir à qui la faute incombe peut présenter un certain intérêt d'école, mais comme nous l'avons déjà dit clairement dans de précédentes déclarations, cela présente peu d'intérêt véritable pour l'Australie. Je crois qu'il en va de même pour beaucoup d'autres membres de cette Conférence. Ce qui est certainement plus important, c'est d'essayer d'effacer les divergences qui nous ont empêchés de faire ce que nous considérons tous comme vital - mettre en oeuvre un travail multilatéral sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les joutes oratoires auxquelles nous avons assisté portaient sur la question des différents mandats proposés pour l'organe subsidiaire. Pour ma délégation, un mandat doit décrire la nature et les objectifs du travail à entreprendre. Si l'on s'en tient à cette définition, l'observateur innocent qui se trouverait confronté à une situation de rivalité entre différents mandats pourrait être fondé à croire que les diverses propositions en présence sont très différentes les unes des autres. Or, qu'en est-il véritablement ici ?

Le mandat qui a été appuyé par ma délégation et par un groupe d'Etats membres occidentaux, prévoyait qu'un organe subsidiaire sur la question serait chargé d'entreprendre "un examen quant au fond de questions particulières relatives à une interdiction complète des essais, y compris la question de la portée ainsi que celles relatives à la vérification et au respect, en vue de la négociation d'un traité en la matière", ladite "matière" étant, sans ambiguïté possible, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Un projet de mandat plus récent reproduit sous la cote CD/772, prévoyait l'établissement d'un comité spécial en vue d'effectuer la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Incidemment, il prévoyait aussi un travail sur le contenu et le champ d'application du traité ainsi que sur le respect des dispositions et la vérification.

(M. Butler, Australie)

Il y a bien entendu des différences entre les approches correspondant à chacun de ces deux projets de mandat. Dans certaines circonstances, ces différences pourraient être considérées comme cruciales. Mais s'agit-il des circonstances présentes ? A mon avis, non.

Il y a quelques années, alors que rien ne se passait au niveau multilatéral ou bilatéral sur la question des essais nucléaires, on arguait souvent ici que nos efforts et notre atmosphère de travail subissaient l'influence négative de l'état des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. En partant de cette idée, d'aucuns soutenaient que la Conférence devait adopter une sorte de mandat absolu qui servirait de base à tout travail sur la cessation des essais nucléaires.

Mais le contexte bilatéral s'est modifié. Des travaux ont maintenant été entrepris et progressent actuellement à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des essais nucléaires. Et ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un accord qui se donne pour objectif de mettre définitivement un terme à tous les essais nucléaires.

Si nous appliquions aux circonstances actuelles notre raisonnement d'hier sur les liens existant entre les efforts bilatéraux et multilatéraux, nous devrions nous aussi être en train de travailler, dans cette enceinte multilatérale, à l'élaboration d'un traité sur la cessation de tous les essais nucléaires. Au lieu de cela, nous continuons à mener des combats d'arrière-garde, laissant ainsi passer une occasion que nous réclamions hier à cor et à cri et manquant à notre devoir vis-à-vis de ceux qui nous ont envoyés ici et qui attendent beaucoup de nous.

Parmi les questions qui seront au coeur des débats de la troisième session extraordinaire, il est souligné de manière répétée et de toute part que la mise en oeuvre d'un travail multilatéral sur la cessation des essais nucléaires représentera l'un des points centraux. Si cela est vrai, et ma délégation en est persuadée, il n'est sûrement pas trop tard pour agir, avant la session extraordinaire, en établissant un organe subsidiaire spécial sur le point 1 de notre ordre du jour.

Personne ne pourra nous reprocher d'avoir agi avec trop de hâte, car n'importe quel résultat positif vaut mieux que rien. Nous pouvons encore démontrer à la session extraordinaire que, même si le chemin a été difficile et si nous avons mis du temps, nous sommes tout de même arrivés au but. Comme toujours, pour faire un pas en avant, il faut de la générosité et un minimum de confiance mutuelle. Nous savons tous quel est l'enjeu. Il ne s'agit pas de rejeter la faute sur quelqu'un ou de chercher à marquer un point politique, mais d'aboutir à un accord au nom du progrès.

De l'avis de ma délégation, le projet de mandat de juillet 1984 reproduit dans le document CD/521 peut et devrait former la base d'un tel accord. Certaines approches proposées au cours des dernières années étaient, au départ, assez éloignées de celle qui est décrite dans le document CD/521.

(M. Butler, Australie)

Maintenant elles sont presque identiques. Mais la différence est cruciale et l'approche du document CD/521 recueille de plus en plus de suffrages. Cette approche a été fortement appuyée à l'Assemblée générale, y compris lors de sa dernière session où la résolution pertinente a recueilli le plus grand nombre de voix jamais accordées à une résolution comparable.

Lors de l'examen du projet de rapport à la session extraordinaire sur la question, des délégations ont cru bon de relever que certains mandats avaient été soumis à la Conférence, comme si le fait d'avoir été présentés pour décision - ce qui, dans le passé récent, équivalait malheureusement à un rejet - conférait en quelque sorte à ces mandats un statut spécial, différent de celui des mandats n'ayant pas été officiellement soumis pour décision à la Conférence.

Nous autres Australiens ne comprenons tout simplement pas quelle satisfaction l'on peut avoir à soumettre à un organe universel des idées dont on sait par avance qu'elles seront repoussées. Il est clair que nous devons rechercher plus sincèrement le consensus.

Cette façon d'agir ne nous conduira nulle part et ne peut, en tous cas, nous permettre d'arriver à des résultats positifs dans un organe qui doit travailler sur la base du consensus. Ce point est illustré par le projet de mandat contenu dans le document CD/521, qui a été soumis il y a près de quatre ans, qui n'a pas fait l'objet d'une décision et qui a depuis été constamment proposé à l'acceptation des participants pendant tous les jours que siégeait cette conférence. Il l'est encore aujourd'hui.

Peut-être a-t-il avant tout - et je souligne, avant tout - le soutien total et en particulier le soutien politique des Etats qui l'ont proposé et dont la participation aux travaux de tout organe subsidiaire sur l'interdiction des essais nucléaires serait essentielle.

Dans leur écrasante majorité, les membres de cette conférence ont déjà déclaré ou sous-entendu qu'ils étaient maintenant en mesure d'accepter ce mandat. Quel serait alors l'intérêt pratique d'envisager une autre approche ? Souhaitons-nous que les travaux commencent ou préférons-nous rejeter sur d'autres la responsabilité de notre immobilisme ? On ne cesse de nous dire que notre incapacité à travailler sur ce sujet est un grand défaut. Ma délégation partage cet avis. Nous savons que cela représentera une question majeure à la session extraordinaire. Ma délégation accepte ce fait.

Nous lançons donc un appel pour que l'on agisse maintenant, car il n'est pas trop tard. Présentons-nous devant la session extraordinaire pour dire que nous avons aplani nos divergences et que nous avons établi un comité spécial de la Conférence du désarmement sur l'interdiction des essais nucléaires. Ce serait un résultat dont nous pourrions être fiers et le projet de mandat reproduit sous la cote CD/521 peut nous en fournir la base.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Friedersdorf.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Avant d'aborder la déclaration que j'ai préparée, je voudrais, au nom de la délégation des Etats-Unis, adresser un chaleureux accueil à nos distingués visiteurs, le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, M. Mladenov, le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, M. Mock, et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Jaroszek. Leur présence ici fait suite à celle de responsables de haut niveau venus de nombreux pays, et témoigne de l'importance des questions dont s'occupe la Conférence du désarmement. Notre délégation a étudié attentivement et avec intérêt les déclarations qu'ils ont faites aujourd'hui, et elle salue avec satisfaction leur présence à Genève.

Au moment où notre session de printemps touche à sa fin, je voudrais faire quelques commentaires sur ce qui a été accompli au cours des derniers mois dans le cadre des négociations sur les armes chimiques. J'ai l'intention de prendre à nouveau la parole à la prochaine séance plénière pour présenter quelques idées sur le cours futur de ces négociations.

Les travaux sur une interdiction des armes chimiques ont été poursuivis au cours des derniers mois d'une manière professionnelle et constructive. Le Comité spécial des armes chimiques a étudié attentivement et méthodiquement plusieurs questions importantes. De nouvelles idées et propositions ont été présentées et examinées. Ces résultats contribueront indéniablement à jeter les bases des réalisations futures.

Je voudrais formuler quelques remarques sur les activités de chaque groupe de travail, ainsi que sur les travaux dirigés par le Président du Comité spécial.

Le Groupe de travail A, présidé avec compétence par M. Cima, de la Tchécoslovaquie, a examiné longuement et en détail la question de la surveillance de l'industrie chimique, au titre de l'article VI, et celle de la coopération pour le développement économique et technologique, au titre de l'article XI.

Pour faciliter les travaux sur les questions relevant de l'article VI, la délégation des Etats-Unis a présenté des propositions concernant les seuils qui s'appliqueront aux régimes de surveillance pour les produits des tableaux 1, 2 et 3. Ces propositions, qui sont reproduites dans le document CD/802, ont été généralement bien accueillies.

Certaines délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par le fait que, dans la proposition des Etats-Unis, la synthèse de quantités pour laboratoire de produits chimiques du tableau 1 ne serait pas soumise à la surveillance internationale. Ces préoccupations ont trait apparemment à

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

d'éventuelles activités clandestines qui permettraient de mettre au point des armes chimiques. On semble toutefois être d'accord sur le fait que les petites quantités ainsi synthétisées ne représenteraient pas en elles-mêmes une menace pour la sécurité.

Nous sommes nous aussi préoccupés d'une manière générale par le problème de l'éventuelle mise au point clandestine d'armes chimiques. Toutefois, les propositions de certaines délégations tendant à placer sous surveillance la synthèse de petites quantités de produits chimiques ne contribueront pas à améliorer la sécurité. Nous n'appuyons pas cette solution car elle serait inefficace. Aux premiers stades de l'élaboration des produits, des activités illégales seraient faciles à dissimuler. C'est un fait qu'il faut admettre. Toutefois, la délégation des Etats-Unis reste prête à étudier sérieusement toute autre proposition qui viserait à améliorer la vérification en ce qui concerne l'interdiction de fabriquer des armes chimiques.

Le Groupe de travail A a aussi consacré beaucoup de temps et d'énergie à ce que l'on a appelé le "tableau 4". En dépit de discussions très actives et constructives, on n'a guère avancé dans la recherche d'une solution mutuellement acceptable à ce problème.

Cette idée d'un tableau additionnel est née des préoccupations exprimées de toutes parts concernant le risque potentiel représenté par les produits chimiques létaux supertoxiques fabriqués dans des installations civiles et qui ne sont pas visés par le régime applicable aux produits du tableau 1. Les préoccupations portent tant sur les produits chimiques eux-mêmes que sur les installations de fabrication. Après plusieurs années de discussions, nous avons conclu que ces préoccupations semblaient exagérées mais qu'elles ne devaient pas être pour autant entièrement négligées. Bien que l'on ne sache pas encore exactement combien de produits chimiques et d'installations de fabrication de cette catégorie constituent un danger pour la sécurité, les discussions techniques ont montré que le problème est vraisemblablement très limité.

A notre avis, il faudrait maintenant explorer d'autres solutions que cette approche assez discutabile représentée par un éventuel "tableau 4". Deux problèmes sont à prendre en considération à cet égard. Tout d'abord, comment la Convention devrait-elle traiter le cas des produits chimiques civils extrêmement toxiques qui pourraient être considérés à l'avenir comme des armes chimiques potentielles ?

Une façon de régler le problème des produits chimiques commerciaux représentant un risque élevé serait d'assujettir ces produits au régime applicable au tableau 2, comme cela avait été proposé par plusieurs délégations occidentales. Ce régime prévoit déjà une surveillance stricte pour les précurseurs clefs, et il ne devrait pas être trop difficile de l'adapter aux produits chimiques extrêmement toxiques.

Le deuxième problème est celui de l'identification et de la surveillance des installations qui pourraient se prêter à la fabrication de produits chimiques du tableau 1.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

La solution des "contrôles ad hoc", proposée par la République fédérale d'Allemagne dans le document CD/791, est la seule autre approche actuellement envisagée par la Conférence pour résoudre le problème des installations qui produisent normalement des substances inoffensives mais qui présentent un risque d'être converties clandestinement en installations de fabrication d'armes chimiques. A l'évidence, il faudrait définir des critères pour identifier ces installations. Une possibilité serait de mettre l'accent sur les types de produits à usage civil fabriqués avec des procédés qui sont également utilisés pour la production d'armes chimiques.

La délégation des Etats-Unis a considéré d'entrée que la proposition d'instituer des "contrôles ad hoc" était très constructive. Nous sommes prêts à nous joindre à d'autres délégations pour examiner plus avant cette idée et toute autre suggestion qui pourrait être formulée. On a besoin de propositions créatives pour progresser.

En outre, le Groupe de travail A a commencé à discuter du contenu possible de l'article XI, qui traite de la coopération économique et technologique. La coopération est importante pour de nombreux pays et les Etats-Unis le reconnaissent. Nous jouons déjà un rôle majeur à cet égard par nos efforts au sein des organisations internationales et dans le secteur privé. Nous pensons que la future convention ne devrait pas entraver les efforts de coopération et nous continuons à douter de l'opportunité d'inclure dans un accord sur la sécurité, tel que la future convention sur les armes chimiques, une obligation de nouer une coopération économique et technologique.

Je voudrais parler maintenant des discussions qui se déroulent au sein du Groupe de travail B, présidé avec compétence par M. Macedo du Mexique. Les principaux sujets examinés ont été les dispositions relatives à la déclaration et la destruction des armes chimiques prévues par l'article IV, y compris l'ordre de destruction et les dispositions de l'article X sur l'assistance concernant la protection en cas d'attaque chimique.

Les dispositions relatives à la destruction des armes chimiques comptent parmi les aspects les plus délicats de la Convention. Elles touchent directement aux dispositifs existants de sécurité des Etats et il est bien naturel que ceux-ci se montrent très prudents dans la mise au point de ces dispositions. Néanmoins, l'an dernier, les positions ont commencé à se rapprocher progressivement. Grâce en grande partie à l'habileté diplomatique déployée par les présidents des groupes de travail en 1987 et 1988, on a pu parvenir à des accords sur les catégories dans lesquelles il convenait de regrouper les armes chimiques, sur la durée des phases de destruction pour chaque catégorie et sur la nécessité de niveler les stocks avant la fin de la phase de destruction.

Les Etats-Unis continuent à penser qu'il est important que tous les Etats possédant des armes chimiques commencent à les détruire dans l'année qui suivra l'entrée en vigueur de la Convention. L'élimination des armes chimiques des arsenaux nationaux constitue un problème mondial. Nous devons nous garder de toute approche qui tendrait à nier cette évidence.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Un travail plus approfondi sera nécessaire sur certaines questions techniques : comment établir la comparaison entre armes binaires et armes unitaires ? Où fixer le point de nivellement des stocks ? Sera-t-il nécessaire de prévoir d'autres seuils, dans l'hypothèse où des Etats autres que les Etats-Unis et l'Union soviétique déclareraient aussi posséder des armes chimiques ?

Je voudrais maintenant faire des observations sur l'examen de l'article X, auquel le Groupe de travail a consacré beaucoup d'attention.

Les Etats sont à juste titre attachés au maintien d'une solide capacité de protection contre les attaques chimiques, même si les armes chimiques doivent être interdites. L'utilisation illégale d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq est la preuve éclatante que des violations peuvent avoir lieu avec d'horribles conséquences. Toutefois, il existe évidemment des divergences sur la manière d'envisager les programmes de protection dans la future convention. Certains estiment qu'il faudrait mettre l'accent sur le développement de l'assistance, tandis que d'autres pensent qu'il faut surtout éviter de créer de nouveaux obstacles aux activités de protection. A cet égard, nous accueillons avec satisfaction le document de travail CD/809 présenté par la délégation argentine. Même si les Etats-Unis ont une position différente sur plusieurs points importants, nous pensons que ce document de travail a beaucoup contribué à rendre la discussion réaliste et constructive.

En dehors de la question de l'ordre de destruction des armes chimiques et de l'article X, le Groupe de travail B est aussi chargé de l'élaboration des dispositions relatives à la destruction des installations de fabrication d'armes chimiques et de ce que l'on appelle les "vieux stocks". Je voudrais traiter brièvement de ces deux sujets.

L'élimination des installations de fabrication d'armes chimiques est une composante fondamentale de la Convention. En 1985, de longues consultations ont eu lieu au sein du Comité sur cette question complexe et délicate. Toutefois, d'importantes divergences subsistent.

Ces deux dernières années, les délégations des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont travaillé avec diligence pour mettre au point une approche mutuellement acceptable de ce problème et faciliter ainsi les négociations multilatérales dans ce domaine. Au cours de la dernière série de discussions bilatérales, une démarche commune a pu être dégagée. Cette démarche se fonde sur une définition pratique et soigneusement conçue des installations de fabrication d'armes chimiques, qui tient compte des préoccupations des deux délégations.

Au cours de ces deux années de discussions, d'autres idées ont été attentivement examinées. Chaque partie s'est montrée prête à prendre sérieusement en considération les vues de l'autre. Cette attitude a permis d'arriver à une position commune, à savoir que les installations de fabrication d'armes chimiques devraient être complètement détruites. Cela s'applique aussi bien aux bâtiments qu'au matériel équipant les installations.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Les deux délégations ont fourni au Président du Groupe de travail B des informations sur leur approche commune, afin qu'il puisse en faire usage dans ses consultations. Nous espérons que ces consultations permettront d'affiner les dispositions pertinentes du texte évolutif et de combler ainsi une lacune majeure dans le projet de convention.

La manière de traiter dans la Convention ce que l'on appelle les "vieux stocks" constitue aussi un problème complexe et délicat qui, d'après ce que nous avons compris, est actuellement discuté dans le cadre de consultations privées. Même si l'on ne doit pas exagérer l'importance de cette question, il est néanmoins essentiel que l'approche qui sera finalement adoptée n'aboutisse pas à restreindre la définition des "armes chimiques", ni à ménager des échappatoires qui permettraient d'éviter de soumettre à déclaration et à vérification certaines armes chimiques. Nous attendons avec impatience les résultats des consultations privées, afin que la Conférence puisse mettre au point des dispositions appropriées pour la future convention.

Je voudrais maintenant exposer notre point de vue sur les sujets examinés par le Groupe de travail C, présidé avec une remarquable compétence par M. Numata du Japon. Il s'agit des fonctions des organes de la Convention, de leurs rapports mutuels, de la composition du Conseil exécutif et de l'inspection par mise en demeure.

A notre avis, les efforts combinés des deux Présidents du Groupe de travail en 1987 et 1988 - MM. Krutzsch et Numata - ont permis d'améliorer grandement le texte de l'article VIII. Nous voudrions leur rendre hommage à tous deux. Même s'il reste encore un certain nombre de questions à résoudre, nous espérons que l'on pourra parvenir à un accord au cours de l'été. Nous voudrions également faire part de notre satisfaction à la délégation canadienne pour son document de travail CD/823.

Pendant longtemps, la composition du Conseil exécutif a été considérée comme un sujet tabou. Nous saluons les efforts déployés par M. Numata pour explorer ce nouveau territoire. Nous apprécions aussi la contribution apportée par la délégation de la République démocratique allemande dans son document de travail CD/812.

Il semble y avoir convergence de vues sur le fait que le Conseil exécutif doit être suffisamment restreint pour permettre un travail efficace mais représenter néanmoins les différents intérêts en présence dans l'élaboration de la Convention. A notre avis, il faudrait trouver un équilibre approprié entre les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble, ceux des Etats dont les dispositifs de sécurité existants seront les plus directement touchés, et ceux des Etats qui feront principalement les frais du régime de vérification.

Même si l'on doit veiller à respecter un équilibre politique au sein du Conseil exécutif, nous ne voyons pas comment cet objectif pourrait être atteint directement. Il ne serait ni souhaitable ni réalisable sur le plan pratique d'essayer d'établir des listes d'Etats en fonction de leurs appartenances politiques. Cet équilibre doit plutôt être réalisé

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

indirectement. A cet égard, il faut tenir compte du lien existant entre les procédures de prise des décisions et l'équilibre politique. Il est plus difficile de manipuler politiquement le processus de prise des décisions si l'on exige la majorité des deux tiers plutôt que la majorité simple.

L'inspection par mise en demeure a longtemps constitué l'un des points les plus importants et les plus délicats des négociations. Cela est bien normal, car l'inspection de routine n'est manifestement pas suffisante et il est donc nécessaire d'élaborer des dispositions qui permettront d'avoir accès à certains lieux et certaines installations particulièrement sensibles à l'intérieur des Etats. On ne peut donc pas s'attendre à ce que ces négociations soient faciles.

D'un autre côté, il faut reconnaître, ainsi que l'a souligné le 8 mars 1988 le représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Cámpora, que, dans le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, un certain nombre d'Etats ont déjà accepté le principe d'un régime d'inspection obligatoire par mise en demeure.

Le rapport du Président sur l'inspection par mise en demeure, qui est reproduit à l'appendice II du document CD/795, démontre que des progrès importants ont été accomplis récemment vers la définition d'une approche commune. Cependant, il est certain que d'importantes divergences subsistent en ce qui concerne chacun des stades du processus d'inspection par mise en demeure : mise en route du processus, conduite de l'inspection elle-même et suivi.

Il ressort de la discussion que l'on doit prendre en considération les liens existant entre chacun de ces trois stades. Les mesures visant à empêcher que le droit de demander une inspection ne soit utilisé abusivement reflètent, par exemple, la crainte que l'on puisse tenter, au cours d'une inspection, d'obtenir des informations sans rapport avec la vérification prévue par la Convention. C'est justement cette préoccupation qui a motivé notre propre proposition de créer un groupe d'enquête sur la question.

Les Etats-Unis appuient la proposition formulée en août 1987 par l'Union soviétique selon laquelle il faudrait mettre au point des procédures pour les inspections par mise en demeure qui permettent à la fois d'assurer l'efficacité des inspections et de réduire au maximum le risque de divulgation d'informations sensibles sans rapport avec les armes chimiques au cours d'une inspection. Nous invitons instamment la délégation soviétique à développer cette suggestion.

A cet égard, nous voudrions noter que l'efficacité des procédures déterminera l'efficacité de l'inspection par mise en demeure. Nous sommes prêts à étudier sérieusement toute proposition détaillée qui pourrait être présentée.

En ce qui concerne la conduite des inspections par mise en demeure, nous appuyons la suggestion avancée par la République fédérale d'Allemagne dans le document CD/CW/WP.191, à savoir qu'il faudrait accorder davantage d'attention au rôle possible d'un représentant de la partie requérante.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Cette question a été examinée longuement dans le cadre des consultations du Président au cours de la session de 1987. Le problème n'a pas été résolu et n'a donc pas pu être traité dans le rapport du Président. Cette question est un aspect fondamental de toute disposition relative à l'inspection par mise en demeure et demande à être étudiée plus avant.

Nous nous félicitons de l'attention accrue qui est actuellement accordée aux dispositions concernant le suivi des inspections par mise en demeure. Cet aspect important a été relativement peu approfondi jusqu'ici.

Les Etats-Unis estiment qu'après examen du rapport d'inspection, l'Etat requérant devrait notifier au Conseil exécutif s'il a ou non conclu à l'existence d'une violation. Si l'Etat requérant ou tout autre Etat partie à qui est communiqué le rapport d'inspection conclut à l'existence d'une violation, il devrait adresser au Conseil exécutif une déclaration pour lui faire part de ses conclusions ainsi que, dans la mesure où il le jugera approprié, de la suite qu'il a l'intention d'y donner. Le Conseil exécutif devrait communiquer cette déclaration à tous les Etats parties et au Conseil de sécurité de l'ONU.

A notre avis, une réunion spéciale du Conseil exécutif ne devrait pas être systématiquement convoquée chaque fois qu'il y a une inspection par mise en demeure. La Convention devrait plutôt prévoir qu'une réunion spéciale pourra être convoquée si un certain nombre d'Etats le jugent nécessaire.

La question se pose naturellement de savoir quelles seraient les mesures que le Conseil exécutif pourrait être habilité à prendre après une inspection.

Les Etats-Unis estiment que le Conseil exécutif a un rôle important à jouer après une inspection. Il peut et doit étudier et recommander des mesures aux Etats parties pour essayer de résoudre les problèmes posés. Même si ces recommandations n'ont pas force obligatoire, elles seront lestées du poids politique très considérable du Conseil.

Nous ne croyons pas que le Conseil puisse ou doive essayer de jouer le rôle d'un tribunal. On ne peut raisonnablement lui demander de se prononcer de manière impartiale sur l'existence ou la non-existence d'une violation. Cette prérogative doit être réservée exclusivement aux Etats parties à titre individuel.

Pour conclure, je voudrais parler brièvement des discussions qui ont eu lieu sur les dispositions finales de la convention. La délégation des Etats-Unis salue les efforts déployés par le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, pour faire démarrer les travaux sur le libellé des articles XII à XVI du texte évolutif. Le document qu'il a établi apportera sans aucun doute une précieuse contribution aux efforts qui seront entrepris cet été pour identifier les points d'accord et les problèmes qui restent à résoudre.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

En résumé, nous avons pu constater au cours des derniers mois que les efforts combinés de toutes les délégations avaient permis de faire avancer nos négociations sur un large front. Ainsi que j'ai essayé de le faire apparaître aujourd'hui, le travail du Comité spécial, sous l'excellente direction de son président et des coordonnateurs des groupes de travail, a contribué à préciser des points qui restaient jusqu'ici ambigus, à établir des dispositions concrètes là où il n'y avait encore que des principes, et à esquisser des principes là où il n'y avait encore que des intitulés.

Les progrès accomplis par la Conférence et par son Comité spécial peuvent ne pas être toujours très évidents. Parfois, la réponse qui est apportée à une question fait naître une autre question. Parfois aussi, l'exploration d'un domaine déterminé nous permet de mesurer tout ce qui reste encore à faire dans ce domaine. Mais nous ne devons pas mésestimer les avancées, qui ont tout de même pu être réalisées grâce à nos efforts communs.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration.

Nous avons épuisé le temps dont nous disposons ce matin; or la liste d'orateurs n'est pas achevée et il nous faut examiner le document CD/515/Rev.4. Nous devons donc poursuivre cet après-midi nos délibérations. A ce propos, je tiens à remercier le Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement d'avoir bien voulu remettre à plus tard la réunion de cet important organe subsidiaire, de sorte que nous puissions achever les travaux prévus pour aujourd'hui. Le Comité se réunira dans cette même salle. Je propose maintenant une suspension de la séance; nous nous réunirons de nouveau à 15 heures tapantes.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 457ème séance plénière de la Conférence est reprise. Nous entendrons les orateurs inscrits sur la liste et nous examinerons ensuite le document CD/515/Rev.4.

Je donne la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Fan, qui parle en sa qualité de Président du Groupe des Sept et présentera le deuxième rapport de ce groupe, publié sous la cote CD/WP.341.

M. FAN Guoxiang (Chine) (traduit du chinois) : Permettez-moi, tout d'abord, au nom de la Chine, de vous féliciter chaleureusement de votre nomination à la présidence pour le mois d'avril. Il existe une amitié traditionnelle entre les peuples chinois et hongrois. Ces dernières années, la coopération entre nos deux pays a connu un nouvel essor dans les différents domaines. Les travaux de ce mois sont importants : nous devons achever le rapport destiné à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes convaincus que sous votre conduite, nos travaux seront couronnés de succès.

(M. FAN Guoxiang, Chine)

Ce matin, trois ministres nous ont rendu visite et ont fait d'importantes déclarations. La Chine a des relations similaires avec les trois pays qu'ils représentent : l'Autriche, la Bulgarie et la Pologne. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, la délégation chinoise tient à adresser aux trois ministres un chaleureux accueil.

L'orateur poursuit en anglais.

Au nom des membres du Groupe des Sept, j'ai demandé la parole pour présenter le deuxième rapport du Groupe sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, qui figure dans le document CD/WP.341 en date du 12 avril 1988. Ce rapport est présenté conformément à la demande de la Conférence selon laquelle le Groupe devrait faire état, environ toutes les six semaines, des progrès réalisés dans ses travaux. Je crois comprendre que ce rapport sera examiné lors d'une réunion officieuse de la Conférence.

Le Groupe s'est réuni dix fois pendant la première partie de la session de 1988 de la Conférence. Durant ses délibérations, il a concentré son attention sur les diverses questions apparaissant dans chacune des six sections suivantes du rapport : section A : Participation d'Etats non membres aux travaux de la Conférence; section B : Participation d'experts scientifiques et techniques aux travaux de la Conférence; section C : Organisations non gouvernementales; section D : Conseil consultatif du désarmement; section E : Date, durée et organisation de la session annuelle; section F : composition de la Conférence.

Comme dans le cas du rapport du Groupe publié sous la cote CD/WP.286, le Groupe a tenu compte de la liste des questions concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence qui figure dans le document officieux distribué le 21 avril 1986, ainsi que des nouvelles idées qui ont été exprimées cette année durant les délibérations du Groupe. Pour ce qui est des sections A, B et C, le Groupe est convenu des suggestions qui sont transmises à la Conférence. En outre, le Groupe a examiné les sections D, E et F. Comme il est noté dans le rapport, le peu de temps dont il disposait n'a pas permis au Groupe d'achever l'examen des options et des idées énoncées dans ces sections. Le rapport du Groupe n'appelle pas d'autres explications. Les membres du Groupe espèrent que les suggestions, idées et options figurant dans le document CD/WP.341 aideront la Conférence à examiner la question de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement.

Les membres du Groupe et son président sont, comme à l'accoutumée, prêts à fournir tout éclaircissement que nécessiterait le rapport.

Je voudrais avant de conclure exprimer mes sincères remerciements aux membres du Groupe, les Ambassadeurs García Robles, Teja, Butler, van Schaik et Nazarkine, ainsi qu'à vous-même, Monsieur le Président, pour l'étroite collaboration que vous m'avez apportée. J'adresse aussi mes sentiments de gratitude à l'Ambassadeur Komatina, à l'Ambassadeur Berasategui et aux autres membres du secrétariat de la Conférence du désarmement pour leur aimable assistance.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Fan de la Chine de ses mots aimables à l'adresse du Président et je le remercie de la présentation qu'il a faite du rapport du Groupe des Sept dont il est le Président. A ce propos, je tiens à dire que le calendrier des réunions de la semaine prochaine prévoit la tenue d'une réunion officieuse le mardi 19 avril, immédiatement après la séance plénière. Ce rapport y sera examiné et la Conférence étudiera d'autres aspects liés à l'amélioration et à l'efficacité de son fonctionnement.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui, à une séance marquée par les importantes déclarations qu'ont faites le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, Alois Mock, et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, Henryk Jaroszek. Ces déclarations constituent une importante contribution aux travaux de la Conférence.

Camarade Président, le coordonnateur du Groupe B, le représentant du Mexique, P. Macedo, a déposé le 13 avril au Comité spécial des armes chimiques un document de travail sur les installations de fabrication d'armes chimiques, et je voudrais dire ceci. La question des installations de production d'armes chimiques a une longue histoire.

Les discussions consacrées en 1985 à la question de la définition de ces installations lors des consultations officieuses menées dans le cadre du Comité spécial avaient montré que les progrès seraient plus aisés dans ce domaine si les délégations de l'Union soviétique et des Etats-Unis parvenaient à s'entendre là-dessus. Pour cette raison, la question des installations de fabrication a occupé une place importante dans les consultations soviéto-américaines qui ont eu lieu conformément à l'accord auquel sont parvenus les dirigeants des deux pays au sommet de Genève en novembre 1985. A l'issue de ce travail sur une base latérale, une approche commune a été adoptée, qui a constitué la base du document présenté par le coordonnateur du Groupe B, M. Pablo Macedo.

Nous espérons que ce document aidera à mettre au point sans tarder les dispositions pertinentes de la Convention.

Je voudrais faire maintenant quelques brèves remarques sur d'autres questions soulevées lors des négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

La présente session a vu s'accomplir certains progrès à l'égard de plusieurs articles de la Convention, en particulier les articles IV, V, VI et VIII.

Les dispositions de l'article IV ("Armes chimiques") et de ses annexes ont fait l'objet d'un plus large accord. Elles ont été dans une très grande mesure "nettoyées" de leurs crochets et notes infrapaginales. Un travail important a été réalisé en vue de préciser les principes et l'ordre de destruction des armes chimiques. On s'est entendu sur un texte nouveau, plus

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

complet et plus détaillé pour l'annexe de l'article VI ("Activités non interdites par la Convention") en ce qui concerne la fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques ne figurant pas au tableau [1]. Une discussion utile a porté sur les inspections spéciales dans le cadre de la vérification de la non-fabrication. Un examen plus approfondi a été fait de la question de la définition du concept de "capacité de production" des installations. Un certain nombre de dispositions de l'article VIII ("L'organisation") ont été actualisées et, en particulier, un nouveau texte a été élaboré à propos du secrétariat technique. Des discussions assez fructueuses ont eu lieu au sujet d'autres questions portant sur l'organisation internationale à établir au titre de la Convention.

Des travaux sérieux ont commencé à propos des articles X et XI consacrés à l'assistance et au développement économique et technologique. Pour ce qui est de l'élaboration de ces articles, l'Union soviétique part du principe selon lequel la sécurité des Etats parties à la Convention devrait être fondée sur des mesures collectives visant à prévenir la menace de l'emploi d'armes chimiques, ainsi que du principe généralement reconnu de "désarmement pour le développement". Nous notons avec satisfaction le rôle actif que jouent les délégations des pays neutres et non alignés dans la mise au point de ces articles.

On a commencé à élaborer les dispositions finales de la Convention, en particulier celles qui concernent d'importantes questions telles que la signature, la ratification et l'entrée en vigueur de la Convention, ses rapports avec d'autres instruments internationaux, la présentation d'amendements, etc. Les résultats de ces discussions figurent dans le document du Président du Comité spécial, l'Ambassadeur B. Sujka de la Pologne, qui reflète les points de vue des diverses délégations.

Au cours des discussions consacrées lors de la présente session à l'article IX ("Inspections par mise en demeure"), un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par le risque de recours abusif à ces inspections et ont proposé des moyens visant à l'empêcher. Cette question a aussi été mentionnée dans la déclaration qu'a faite aujourd'hui le représentant des Etats-Unis. D'intéressantes propositions ont été soumises quant aux moyens éventuels de résoudre ce problème (par exemple le document CD/CW/WP.198 du 5 avril 1988 présenté par la République démocratique allemande). A notre avis, ce document contient un certain nombre d'idées concrètes qui pourraient être utiles pour élaborer les dispositions pertinentes de la Convention.

Nous voudrions souligner à cet égard que nous jugeons particulièrement important que des mesures visant à prévenir le recours abusif aux inspections par mise en demeure soient élaborées et appliquées exclusivement dans le cadre du principe du caractère obligatoire des inspections, pas en violation de ce principe. Ce dernier ne devrait pas être affaibli et ne devrait souffrir aucune exception. Cela est d'une importance capitale.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous continuons à croire que le document du Président du Comité spécial sur la question des inspections sur place par mise en demeure figurant dans l'appendice II du document CD/795 constitue une bonne base pour mettre au point cette partie de la Convention. La solution la plus acceptable pour le problème des autres mesures (paragraphe 12 du document allemand) consisterait selon nous à utiliser les dispositions pertinentes du document de travail du Royaume-Uni (CD/715). Nous nous réaffirmons prêts à entamer des travaux concrets en vue d'adopter un texte sur cette base.

Malheureusement, la session de printemps de la Conférence a montré non seulement que certaines de ces questions n'avaient pas enregistré de progrès, mais aussi qu'on avait même eu tendance à s'écarter de compromis déjà esquissés du fait que certaines délégations ont changé de position. Cela constitue - de même que le ralentissement des négociations en général - un motif de préoccupation.

Nous approuvons pleinement l'évaluation de l'état des négociations telle que l'a faite le Groupe des 21 dans sa déclaration du 8 mars dernier. Comme le souligne la déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'URSS en date du 16 mars, nous approuvons les objectifs des négociations formulés par le Groupe des 21. La déclaration susmentionnée indique également les raisons pour lesquelles les progrès ont été lents. Pour sa part, la délégation soviétique est résolue à faire tout ce qu'elle peut pour accélérer autant que possible la mise au point définitive de la Convention.

La délégation soviétique appelle tous les participants aux négociations sur les armes chimiques à faire un nouvel effort pour qu'il soit possible de trouver des accords acceptables sur les questions qui n'ont pas été résolues, de façon à achever les travaux sur les dispositions qui n'ont pas encore été exprimées dans des formules pour la future convention.

La conclusion rapide de la Convention sur l'interdiction complète et générale des armes chimiques et sur leur destruction permettrait non seulement de débarrasser l'humanité de ce type d'armes de destruction massive, mais aussi de démontrer les possibilités des efforts multilatéraux en ce qui concerne le désarmement et d'impulser de nouveaux progrès dans ce domaine comme dans d'autres.

Enfin, la délégation soviétique voudrait remercier l'Ambassadeur B. Sujka pour les efforts inlassables qu'ils a consacrés à l'organisation efficace des travaux du Comité spécial sur l'interdiction des armes chimiques, ainsi que les coordonnateurs des trois groupes de travail - A. Cima, C. Numata et P. Macedo - dont la contribution personnelle aux négociations a facilité les compromis nécessaires à l'étape cruciale de l'élaboration de la Convention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre de la Conférence souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. MASHHADI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Le mardi 12 avril, en séance plénière, S.E. l'Ambassadeur de l'Argentine nous a donné lecture du communiqué publié par le Ministère argentin des affaires étrangères qui condamne la guerre des villes et l'emploi d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran. La République islamique d'Iran partage entièrement le point de vue exprimé par l'Argentine et salue toute initiative humanitaire en ce sens. Malheureusement, une maladresse (?) qui s'est glissée dans l'interprétation - chose extrêmement rare - oblige ma délégation à user du droit de réponse pour rétablir les faits. Le texte original en espagnol mentionnait l'emploi d'armes chimiques "en la guerra entre ambos países", ce qui a été rendu en traduction, dans le texte communiqué aujourd'hui à toutes les délégations, par l'emploi d'armes chimiques dans la guerre entre les deux pays et non par par. Cet exemple nous montre aussi à tous le travail précieux et remarquable que font les interprètes et les traducteurs, sans le concours desquels notre tâche serait impossible. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom de mon gouvernement, le Ministère argentin des affaires étrangères d'avoir pris cette position humanitaire, et pour présenter nos excuses à l'Ambassadeur de l'Argentine pour le désagrément causé par l'erreur d'interprétation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient prendre la parole à ce stade ? Je n'en vois pas.

Comme je l'ai annoncé à l'ouverture de la séance plénière, je voudrais maintenant suspendre les débats pour convoquer une réunion officieuse de la Conférence en vue de commencer à examiner le document CD/515/Rev.4.

La séance est suspendue à 15 h 37; elle est reprise à 15 h 43.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 457ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

A la demande du Groupe des 21, je sou mets à la Conférence, pour décision, le document CD/515/Rev.4, qui contient un projet de mandat pour un comité spécial au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Y a-t-il des objections à formuler au sujet du projet de mandat ? Je donne la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne.

M. von STULPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Le Groupe occidental est déçu de voir que le projet de mandat reproduit dans le document CD/515/Rev.4 est à nouveau soumis à la Conférence pour décision. Cela a été fait sans aucune consultation de ce groupe. Nous ne pensons pas qu'en présentant ce projet de mandat qui demande la création d'un comité spécial au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", on facilitera nos travaux sur ce sujet. Nous sommes donc à nouveau dans l'incapacité de nous associer au projet de mandat proposé.

Le Groupe occidental a souligné l'importance qu'il attache à un examen approfondi du point 3, depuis que cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence. En vérité, nous considérons que la prévention de la guerre sous toutes ses formes est d'une importance capitale. Cet objectif

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

constitue la pierre angulaire des politiques des pays occidentaux en matière de sécurité. La prévention effective de toute forme de guerre, qu'elle soit nucléaire, chimique ou classique, est un sujet unanime de préoccupation. Aussi appelons-nous tous les Etats à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir le déclenchement d'un conflit en tant qu'objectif prioritaire de leurs politiques.

Dans l'examen de ce point, nous ne devrions pas seulement mettre l'accent sur les armes nucléaires. Chaque jour, nous sommes douloureusement confrontés à la réalité cruelle et inhumaine de guerres menées avec des armes classiques ou chimiques.

Le désarmement nucléaire ne doit pas nous donner l'impression que le monde est à l'abri des guerres classiques, chimiques ou autres. L'objectif du désarmement nucléaire, auquel nous souscrivons entièrement, doit être d'accroître la sécurité et la stabilité internationales. Le Groupe occidental préconise un processus de limitation des armements qui s'étende aussi bien aux armes nucléaires qu'aux armes classiques et chimiques, qui permette de renforcer la stabilité sous tous ses aspects et de promouvoir la confiance et qui s'effectue étape par étape, chacune d'entre elles étant à la fois stabilisatrice et vérifiable.

Le Groupe occidental attache la plus haute importance aux politiques et aux actions concrètes visant à prévenir toutes les formes de guerre, y compris la guerre nucléaire. Il prend note dans ce contexte de l'actuelle série de négociations et de contacts qui ont lieu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, y compris sur la limitation des armements, les droits de l'homme et les conflits régionaux.

Nous appelons aussi l'attention sur les négociations visant à renforcer la confiance - et les mesures propres à garantir la sécurité - ainsi que sur les prochaines négociations relatives à la stabilité des armements classiques en Europe et sur les efforts déployés et les mesures prises dans d'autres parties du monde. Nous accueillons également avec satisfaction les mesures concrètes qui ont été prises sur le plan bilatéral, en particulier les lignes de communication directes, les centres de réduction du risque nucléaire et les accords pour la prévention des incidents nucléaires.

Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir qu'une discussion de fond sur tous les aspects liés au point 3 de l'ordre du jour sera possible au cours de la session de cette année. Le Groupe occidental y est préparé. Nous sommes également toujours prêts à rechercher et à définir en commun un cadre approprié pour l'examen de ce point de l'ordre du jour au sein de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration.

Eu égard à cette déclaration, il faut dire qu'il n'y a pas à ce stade de consensus sur le projet de mandat présenté dans le document CD/515/Rev.4. Un autre membre de la Conférence souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de l'Inde.

M. TEJA (Inde) (traduit de l'anglais) : Pendant quelques brefs instants, nous avons pu croire que le consensus était possible sur le mandat proposé dans le document CD/515/Rev.4, mais c'était peut-être aller trop vite en besogne et il nous faut donc être patients.

Au début du mois d'avril, j'ai eu l'occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, et de vous assurer que notre délégation ne manquerait pas de vous soutenir dans l'exercice de vos responsabilités. Nous avons écouté attentivement les déclarations de S.E. M. Mladenov, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, de S.E. M. Mock, Ministre autrichien des affaires étrangères et de S.E. M. Jaroszek, Vice-Ministre polonais des affaires étrangères.

Les membres du Groupe des 21 tiennent à dire combien ils regrettent que la Conférence du désarmement ne puisse créer un comité spécial au titre du point 3 de l'ordre du jour. Nous avons montré que nous étions prêts à procéder à des échanges de vues sur cette question, dans cette enceinte même ou à l'Assemblée générale; mais certaines délégations, qui semblent avoir d'autres priorités, ont manifesté leur désaccord.

Je n'insisterai pas sur l'importance que notre groupe attache à ce point. Nous pensons que la destruction qui résulterait d'une guerre nucléaire représente le plus grand péril pour le monde et que, par conséquent, il n'est pas à l'heure actuelle de tâche plus grave ni plus urgente que d'écarter cette menace. S'il est vrai que c'est avant tout aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'il appartient d'éviter une guerre nucléaire, nous pensons que la négociation de mesures de prévention d'une guerre nucléaire est d'un intérêt vital pour toutes les nations étant donné les conséquences catastrophiques qu'une guerre de ce type entraînerait pour l'humanité. La Déclaration de Harare, adoptée lors du huitième sommet des pays non alignés, a également mis l'accent sur ce point.

Toutes les délégations ici présentes ne manquent pas d'être préoccupées par le fait qu'aucun progrès n'a été possible depuis l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, en application de la résolution 38/183 G de l'Assemblée générale. Pendant ce temps, la course aux armements s'est accélérée, dotant les arsenaux nucléaires d'ogives toujours plus nombreuses et meurtrières.

L'Assemblée générale des Nations Unies a prié à de nombreuses reprises la Conférence du désarmement d'engager, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures concrètes pour prévenir une guerre nucléaire et de constituer à cette fin un comité spécial. A sa session de 1987, elle a adopté, à une majorité écrasante, trois résolutions sur cette question. Deux d'entre elles, la résolution 42/39 C ("Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires") et la résolution 42/42 D ("Prévention d'une guerre nucléaire"), ont été présentées par les membres du Groupe des 21.

Nous demeurons convaincus que le meilleur moyen d'écarter la menace de guerre nucléaire est d'éliminer les armes nucléaires, et qu'en attendant de parvenir au désarmement nucléaire, il faudrait interdire l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. Nous avons accueilli favorablement la déclaration du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev, qui

(M. Teja, Inde)

ont dit en novembre 1985 qu'"une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée", et nous nous sommes réjouis de constater qu'ils l'avaient confirmée dans leur déclaration commune publiée à l'issue du sommet de Washington. L'heure est maintenant venue de traduire cette volonté par un engagement ferme.

Par égard pour la position d'autres délégations, le Groupe des 21 a présenté, dans le document CD/515/Rev.4 du 7 avril 1988, un projet de mandat ne prévoyant pas la négociation mais qui permettrait d'examiner en profondeur et sous tous leurs aspects - juridiques, politiques, techniques, militaires - toutes les propositions dont la Conférence est saisie. Nous estimons qu'un tel examen ne contribuerait pas seulement à mieux faire comprendre la question mais qu'il ouvrirait la voie à des négociations portant sur un accord de prévention de la guerre nucléaire. Ce n'est pas par des échanges de vues en séance plénière ou lors de réunions officielles que l'on peut atteindre cet objectif. Nous sommes donc déçus de constater que, en dépit de l'urgence de la question et de la souplesse dont a fait preuve le Groupe des 21, la Conférence se montre incapable de prouver le bien-fondé de son mandat, tel qu'il ressort du paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous voulons espérer que l'importance de la question amènera ceux qui ont fait des réserves sur le mandat proposé par le Groupe des 21 à réexaminer leur position.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et je donne la parole au représentant de la Bulgarie.

M. BOJILOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Au nom du Groupe de pays socialistes, j'aimerais faire la déclaration suivante au sujet du document CD/515/Rev.4 que le Groupe des 21 a soumis, pour décision, à la Conférence. Les pays socialistes attachent une grande importance au point 3 de l'ordre du jour, à savoir la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées. Depuis des années, ils insistent pour que la Conférence aborde ce problème sur le plan pratique, c'est-à-dire qu'elle étudie et mette au point des mesures concrètes de prévention de la guerre nucléaire. Leurs positions ont été consignées dans les comptes rendus de la Conférence. En outre, j'aimerais faire remarquer que le 31 mars 1988, à Sofia, le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie a lancé un appel aux Etats membres de l'OTAN et à tous les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, appel où il est dit notamment : "Le monde est de plus en plus convaincu que la guerre nucléaire ne doit jamais être déclenchée, qu'il ne peut y avoir de vainqueurs dans une telle guerre, qu'il est indispensable de prévenir toute guerre, tant nucléaire que classique, que l'établissement d'une paix sûre exige une nouvelle mentalité, une nouvelle approche des questions de la guerre et de la paix, et suppose l'élimination totale des armes nucléaires, la renonciation à la 'dissuasion nucléaire' et à la politique du recours ou de la menace du recours à la force dans les relations entre Etats".

Les mérites du projet de mandat figurant dans le document CD/515/Rev.4 sont évidents. Tout d'abord, il fixe des objectifs. Il confie à la Conférence, dans l'exercice de ses responsabilités conformément au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le soin de créer un comité spécial au titre

(M. Bojilov, Bulgarie)

du point 3 de l'ordre du jour. Les pays socialistes se sont montrés prêts à examiner tout arrangement de procédure qui permettrait à la Conférence de commencer concrètement ses travaux sur le point 3. Ils continuent de penser qu'avec la création d'un comité spécial la Conférence disposerait du meilleur mécanisme possible pour mener ses activités au titre de ce point. En deuxième lieu, le projet de mandat est à la fois souple et large puisqu'il prévoit que la Conférence prie le Comité spécial "d'examiner toutes les propositions ayant trait au point 3 de l'ordre du jour et de tenir compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures". En troisième lieu, le projet de mandat met sur un pied d'égalité tous les éléments du point 3 de l'ordre du jour, en ce sens qu'il permet au Comité spécial d'examiner la question de la prévention de la guerre nucléaire ainsi que toutes les questions qui lui sont liées. C'est pour ces raisons que les pays socialistes appuient le projet de mandat (CD/515/Rev.4) proposé par le Groupe des 21 et regrettent que la Conférence ne soit pas à même de l'accepter.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration. Je donne la parole au représentant de la Chine.

M. FAN Guoxiang (Chine) (traduit du chinois) : Je voudrais faire quelques observations sur le point 3. La prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées, est, on le sait, une question à laquelle la délégation chinoise a toujours attaché une grande importance. A son avis, la prévention de la guerre nucléaire, qui se rattache à la sécurité, préoccupe beaucoup les Etats membres de cette Conférence. La délégation chinoise a exposé à de nombreuses reprises ses vues à ce sujet dans des déclarations et dans des documents de travail. Le document de travail publié sous la cote CD/515/Rev.4 et présenté par le Groupe des 21 contient le projet de mandat du Comité spécial qui serait chargé de cette question. La délégation chinoise est en mesure d'accepter ce projet; en même temps, elle suggère à la Conférence du désarmement d'examiner d'autres moyens pour que l'on puisse engager les travaux sur ce point.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je n'en vois pas.

Permettez-moi maintenant de passer à un autre sujet. Le secrétariat a distribué, à ma demande, un calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine. Comme d'habitude, le calendrier est donné à titre purement indicatif et peut être modifié, le cas échéant. Les présidents des organes subsidiaires ont été consultés à son sujet. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que la Conférence approuve le calendrier. Il ne semble pas y avoir d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je souhaite informer les membres que les consultations officieuses à participation non restreinte au sujet des projets de paragraphes de fond du rapport se poursuivront demain, vendredi, à 10 heures. A cette occasion, on reprendra l'examen du point 1 intitulé "Interdiction des essais nucléaires" et du point 2 intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". A 15 heures, on étudiera le point 3 intitulé

(Le Président)

"Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". S'il devait rester des questions concernant les points 1 et 2, on les examinerait en priorité dans l'après-midi avant de passer au point 3. Ces consultations officielles à participation non limitée se tiendront dans la salle de conférence H-3. J'espère que nous serons en mesure de faire des progrès substantiels dans ces domaines, car trois des organes subsidiaires poursuivent leurs travaux et auront besoin de réunions supplémentaires la semaine prochaine, comme il ressort du calendrier.

Je voudrais vous informer que le Président du Groupe B organisera des consultations à participation non restreinte sur la question des installations de fabrication d'armes chimiques (document CW/GB/14) le vendredi 15 avril, à 10 heures, dans la salle III.

Je tiens aussi à vous informer que la réunion du Comité spécial sur le Programme global de désarmement aura lieu dans cette salle de conférence immédiatement après la séance.

Comme je ne vois rien d'autre à examiner aujourd'hui, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 19 avril à 10 heures, dans la Salle des Conseils.

La séance est levée à 16 heures.